CHAMP REINE QUAL DU LOUVRE VOLTAIR General Section of Sec ANADE SAINT ALIDES ZL DES JALIDES RUE DU R. St Thomas d'Anquin BAC BOULEVARD ARMY JUSEUM VARENNE Rue de RODIN MUSEUM Cité Vaneau EGLISE DU ASA B. Chi R. de LE PL

RICHARD MORRIS HUNT FELLOWSHIP REPORT

H Ruth Todd, AIA 1994 Hunt Fellow Je ne peux croire que 24 ans se sont passés depuis ce périple de six mois que je fis en qualité de RMHP Fellow – je n'ai rien oublié, c'est comme si nous parlions d'hier.

J'eus l'honneur non seulement de voyager à travers toute la France, et d'apprendre à tout instant, mais bien plus, de vivre une expérience qui changea tout le cours de ma carrière. Je rejoignais un réseau international d'architectes, de spécialistes de la conservation, ayant tous une même façon de penser, auprès d'eux j'acquis une expérience me permettant d'aborder des projets d'un niveau bien plus complexe, bien plus monumental.

J'étais américaine, le troisième Fellow, le second à rejoindre la France. J'avais une adresse e-mail, mais elle ne me servait pas à grand-chose puisque personne n'en n'avait! Il est bien plus facile aujourd'hui de coordonner des programmes en comparaison de ce que c'était en 1994, mais les souvenirs que je garde de chaque endroit, de chaque réunion, de chaque visite et projet restent si présents.

A mon retour de France je souhaitais continuer à travailler sur des grands monuments de pierre. Seuls existaient en Californie ceux de Stanford. Je devins l'adjoint de l'architecte de l'Université, je me consacrais à la réhabilitation des monuments historiques de Stanford sur le campus dessiné par Frederick Olmsted et H.H. Richardson.

Aujourd'hui je suis architecte-urbaniste à San Francisco. Je dirige Page & Turnbull, une des plus importantes agences d'architecture et planification du pays, de nombreuses récompenses en témoignent. Je doute fortement que sans cette chance, cette opportunité que fut pour moi le RMHP, j'eusse pu atteindre le point qui aujourd'hui est le mien.

Je suis heureuse de participer tous les deux ans aux réunions des Fellows et Scholars du RMHP, cela justifie mes visites régulières en France. J'ai eu aussi la joie d'organiser une de ces réunions en Californie en 2014 – vingt ans après ce qui aura été le grand chamboulement de ma vie!

Je chéris les leçons que j'ai reçues, l'amitié que j'ai trouvée auprès de mes Fellows et Scholars, et j'anticipe avec bonheur ce qui est à venir.

Ruth Todd FAIA, AICP, LEED, AP

Table des Matières

Remerciements (voir document d'origine en anglais, p. 4) Introduction

Points forts de Paris et de la France

Vue d'ensemble de la préservation en France

Chronologie

Organisation et structures

Direction du Patrimoine

Monuments Historiques

Protection et classements

Outils de la préservation

Enquêtes sur les ressources patrimoniales

Financement

Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites

Centre National de Documentation du Patrimoine, Hôtel de Vigny

LRMH - Laboratoire de Monuments Historiques

Le Centre d'Etude des Peintures Murales Romaines à Soissons (CEPMR)

Centre expérimental des bâtiments et des travaux publics

DEPAU - Document d'évaluation du patrimoine archéologique urbain

Parcs Nationaux et Régionaux

Secteurs Sauvegardés

ZPPAUP

Professionnels de la préservation et du patrimoine

ABF

ACMH

Inspecteur Général des Monuments historiques

Conservateur régional des Monuments historiques

Conservateur du patrimoine chargé de l'inspection des Monuments historiques

Conservateur des antiquités et objets d'art

Les Compagnons du Tour de France et du Devoir

Enseignement du patrimoine et de la préservation

Ecole de Chaillot - Centre d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Conservation des monuments anciens.

Université d'été

Jeunesse et Patrimoine

Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Routes d'Histoire

Ecole d'Avignon,

Centre de la Pierre

Friends of Vieilles Maisons Françaises (FVMH)

JET - Jeune Equipe L'apprentissage du commerce, le travail.

Les programmes, les itinéraires, suivre une chronologie

Points forts

Ceux que j'ai rencontrés (voir document d'origine en anglais, p. 79-103)

Épiloque (voir document d'origine en anglais, p. 105)

Appendice: Journal personnel. (voir document d'origine en anglais, p. 107-129)

INTRODUCTION

En 1994, je deviens lauréate du *Richard Morris Hunt Fellowship*. Ce *Final Report* est rédigé treize ans après mon incroyable visite de six mois en France. Par nature je suis une perfectionniste, mais cela n'est pas la seule raison de la remise si tardive de ce rapport demandé Je pourrais dire que mon *Fellowship* lui-même en est le responsable, car il a catapulté ma carrière, me mettant dans la position idéale pour devenir le Directeur de la plus ancienne firme d'architecture et de planification de la préservation historique de San Francisco, de la Californie.

Quand j'ai quitté le *Bay Area* en juillet 1994, je n'avais aucune idée de ce que les six mois en France provoqueraient en moi. Pendant plusieurs années, j'ai été consultant dans le domaine de la Conservation après avoir été architecte du programme *Main Street* en Caroline du Sud et en Californie. Je venais d'être acceptée au programme d'études supérieures de l'université Columbia. Simultanément j'avais soumis mon CV, en tant que candidat du RMHP. C'était le bon moment pour moi, et d'autre part le fait d'avoir une éducation payée en France était beaucoup plus attrayant que des années d'études supérieures, même si c'était dans une institution de l'*Ivy League* à New-York. Pour ce faire, je ne tenais pas compte qu'une maitrise était demandée, ne doutant de rien, je m'engageais à suivre des cours intensifs de français. À ma grande surprise et après des sommes folles payées à Berlitz, je fus acceptée, je devenais la lauréate du RMHF 1994.

Rentrée aux États-Unis, je rêvais de travailler sur des grands bâtiments de pierre. La seule collection importante de Californie se trouvait à Stanford Université. Sur les conseils d'un ami, je répondis à une offre d'emploi à l'AIA de San Francisco, dans l'espoir d'obtenir un travail de consultant à l'université, Au lieu de cela, me fut offert le poste d'adjoint d'architecte universitaire, au bureau d'architecture et de planification. Je suis sûr que ce qui m'a différencié des autres candidats était mon statut

de lauréate Richard Morris Hunt. Stanford était au cœur d'un énorme boom de construction qui comprenait une nouvelle construction dans le contexte historique du plan du campus de Frederick Law Olmsted, ainsi que de la consolidation antisismique et la reprogrammation de nombreux bâtiments en grès de la *Richardsonian Romanesque / California Mission*. Cet effort durera plus d'une décennie, plus de deux cents projets virent le jour, couta plus de 250 millions de dollars en frais de restauration et subit plusieurs changements dans l'échelle de valeurs de la direction, de l'administration supérieurs avant qu'en 2006, je ne sois contactée par Page et Turnbull, m'offrant la possibilité de rejoindre ce prestigieux cabinet de San Francisco.

Mais assez parlé de moi.

Ce rapport est rédigé à la hâte pour répondre aux exigences du RMHF. J'espère qu'il sera utile à tous ceux qui s'intéressent à ce *Fellowship*, à sa capacité de fournir à ceux qui sont au milieu de leur carrière, une formation unique, entourée de spécialistes de très haut niveau. Pour moi, cela fut l'occasion d'une vie, une expérience inoubliable,

La section d'introduction de ce rapport est écrite à partir de la mémoire actualisée d'une quantité de souvenirs et d'informations techniques récupérés dans deux boîtes de stockage dormant depuis plus de dix ans.

La deuxième partie du rapport est un résumé qui fournit des informations plus détaillées sur mes voyages, mes expériences et mon éducation en France. Quel bon choix cela fut!

Stream of Consciousness, de la mémoire, juste pour le plaisir.

Je suis arrivée à Paris pendant une vague de chaleur et j'ai remercié Dieu ... de cette masse thermique! Il y avait peu ou pas de climatisation dans les bâtiments que j'ai visités au cours du premier mois dans « la ville de l'amour ». Lorsque je ne participais pas aux réunions d'orientation et de conservation au niveau national, je grimpais sur un escalier médiéval escarpé vers mon atelier loué dans le quartier du Marais, d'où je pouvais regarder les toits de ce merveilleux quartier.

Faits saillants de mon quartier parisien :

Vues sur les toits

Le Musée Picasso

Beignets de framboises à la pâtisserie du coin

Magasins d'antiquités dans cette rue qui serpente.

Appartements cachés derrière des portes géantes

Magasins de vin, de boucherie, de fromages alignés tout au long de la rue St. Antoine

Accès pratique au métro

Balades sur la place des Vosges

L'appartement de Victor Hugo

Restaurants célèbres (et chers)

Préoccupations concernant les américains achetant des appartements sur la place des Vosges

Le Siège de la Caisse Nationale des Monuments Historique

Points forts de mes (trois) séjours à Paris :

Grimper sur les toits des Invalides

L'espace aérien du toit de L'Opéra

La vue du Trocadéro

Le Parc de la Villette

Beignets avec Jean Claude dans le parc Monceau et son appartement spacieux

Dîner avec Simone dans son quartier calme et élégant

Être invitée au mariage de la fille de la princesse Marie-Sol de la Tour d'Auvergne

Visite d'un bijoutier privé le long de la rue St Honoré avec un membre de FVMF

Le Jardin du Luxembourg

Les portes nettoyées au laser de Notre Dame

Assister à une réunion de l'équipe de conception du projet paysager des Tuileries

Deux gravures de sections architecturales de l'Opéra, encore à encadrer

M'être endormie à l'une de mes premières réunions, à cause du décalage horaire, du son d'une langue étrangère et de la chaleur de la journée. (Assez mauvaise impression... bien sûr)

Rencontre avec le Ministère de la Culture

La visite du Théâtre National avec son ACMH.

La cour du Palais Roval

Magnifiques ascenseurs « en cage »

Le bel appartement de Pierre-Antoine Gatier, près de celui de Catherine Deneuve

Les premiers et deuxièmes ateliers de Gatier, je fais connaissance avec Paula, italienne travaillant chez PA Gatier.

Visite de nuit de l'Eglise Saint Sulpice.

Places VIP au défilé anniversaire de *V-Day*

Souvenirs supplémentaires dans toute la France et au-delà

Briser accidentellement une tuile sur le toit de la Cathédrale de Lyon

Déjeuner avec le propriétaire de la Touvet, l'un des derniers châteaux en « propriété continue »

Archéologie du paysage

Réveillon

Un dîner extravagant dans un complexe de logements sociaux près de Lyon, St Cloud

M'être assise sur le Pont de Gard sous la pleine lune

Le Palais des Papes

Ramasser des moules en Normandie

Micro sablage à Reims

La nouvelle maison de François Botton à Chamonix

Dîner avec la famille de Jérôme Francou en dehors de Lyon.

Jean Christophe Simon et son dîner d'archéologues et d'amis bergers

Replantation / renouvellement d'allées de London

Les platanes de la Haute Provence

Rencontre du skieur Tomba à Digne

Visiter Rome avec des étudiants de Chaillot

Visiter Rome et l'Académie Française avec Didier Repellin

Les kilomètres à pied de la gare à la plage, en Bretagne

Parapluies à Deauville

Mont St. Michel à la tombée de la nuit.

Des « caves » les carrières de Controurt, qui ont longtemps abrité l'armée française durant la seconde guerre mondiale

La fortification « ultime »

Restauration d'un marché près de Grenoble avec un nouveau pavage de gravier.

Etre accueillie par des religieuses, dans maints lieux de France

Le Forum à Nîmes

Le marché des fruits et légumes d'Arles

Les champs de lavande de Provence

Aix en Provence

Prononcer « Cairn » et non pas Cannes

Manger des escargots du pays dans une grange / maison rénovée par un urbaniste

La restauration de sculptures à Versailles

Observation des étoiles (et étoiles filantes) au cimetière de Saint-Antoine.

Sculpter des pierres avec Jeunesse et Patrimoine

Des racines familiales à La Rochelle,

Juan les Pins.

La Vallée de la Loire, bien sûr!

La brique rouge de Toulouse

Le Guide du Routard

Voyager en TGV

« Le Beaujolais Nouveau est arrivé » – le vin offert à Nîmes

SURVOL DE LA PRESERVATION EN FRANCE

Une chronologie du mouvement de conservation en France

- 1834 Le premier Inspecteur des Monuments Historiques
- 1837 La Commission Supérieure des Monuments Historiques
- 1893 1° Concours nommant les Architectes en Chef des Monuments Historiques
- 1905 Séparation de l'Eglise et de l'Etat
- 1913 Loi sur les Monuments historiques : Identifier, Protéger, Interpréter
- Loi sur le classement des sites adoptée pour protéger les monuments (naturels et bâtis) et les sites de caractère : artistiques, historiques, scientifiques, culturels ou pittoresques
- 1943 Loi de 1913 modifiée pour inclure les classements ou inscriptions confondus (abords de ces MH)
- 1946 Création du Corps des Architectes des Bâtiments de France
- 1962 Loi "Malraux" sur les Secteurs Sauvegardés
- 1962 POS: Plan d'Occupation des Sols
- 1963 1er parc national désigné : Parc National de la Vanoise
- 1964 Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de France.
- 1967 Charte des Parcs Régionaux
- 1968 Politique de développement rural local pour encourager le développement économique
- 1969 Amendement des sites classés
- 1972 Le zonage / la protection a été confié au ministère de l'Equipement, qui doit travailler avec celui de la Culture
- 1976 Le Code de l'Urbanisme a modifié le processus de PSMV
- 1977 Loi sur l'Architecture Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
- 1979 Création du Service Départemental d'Architecture
- 1979 Affaires Culturelles: 22 directeurs régionaux avec des budgets autonomes, réglementés par le bureau central
- 1983 ZPPAU : Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (décentralisation)
- 1985 Protection du patrimoine industriel
- 1988 Amendement concernant les sites classés
- 1990 Protection des ressources du XXème y compris les stations balnéaires
- 1991 Service Régional de l'Archéologie
- 1993 ZPPAUP: Zone du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysages (paysages ajoutés)
- 1994 L'étude réalisée par la Direction du Patrimoine entraînera des changements majeurs et une réorganisation en 1995

Survol

Les bâtiments sont bien protégés en France.

Il y a 12 000 monuments classés et plus de 28 000 monuments inscrits. Ces structures sont protégées au niveau national et aussi (plus activement) au niveau régional.

La protection du patrimoine en France est principalement assurée par la Direction du Patrimoine du ministère de la Culture. Au niveau régional, la Mission du ministère de la culture est coordonnée par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles). Parmi les autres organismes impliqués ou influant sur la protection des ressources patrimoniales, citons :

- Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement
- Ministère de l'Environnement
- DIRFN
- Parcs nationaux et régionaux
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi,
- Direction de Tourisme

Le ministère de la Culture dépense chaque année 750 000 000 F pour 630 bâtiments appartenant à l'État. Le même montant est dépensé annuellement pour 40 000 bâtiments privés. Les bâtiments non publics sont subventionnés par l'État, le département, la région et les fonds locaux (si possible). Les bâtiments privés passent des contrats avec le ministère de la Culture, qui paie 20 à 60% du travail et autorise les exonérations fiscales.

Au sein de la DRAC se trouvent différents services chargés de différents aspects de la protection du patrimoine. Ces aspects sont traités par :

- Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH)
- Service Régional de l'inventaire (SRI)

- Service Régional de l'Archéologie (SRA)
- Service Départemental de l'Architecture

Des informations plus détaillées sur ces organisations et programmes seront présentées tout au long de ce rapport.

La Direction du Patrimoine

Le département du patrimoine Au sein du ministère de la culture

La Direction du Patrimoine est le département du patrimoine au sein du ministère de la culture. Le département a pour rôle d'éduquer, de protéger, de conserver et de valoriser les monuments, les artefacts, les bâtiments, les œuvres d'art, les photographies et les objets anthropologiques.

Pour ce faire, le département est divisé en sous-sections :

- Administration : exigences financières, administratives et fonctionnelles, relations internationales.
- Inventaire : documentation et protection du patrimoine
- Archéologie
- Monuments Historiques

Ces fonctions sont exercées dans chaque région par la DRAC (un directeur régional des affaires culturelles), conservateur régional, inventaire régional, archéologue régional et parfois l'ethnologue régional.

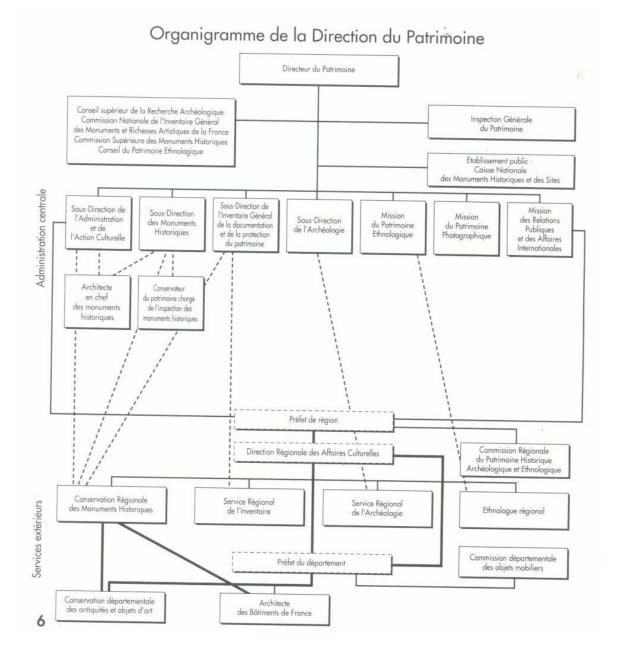
Ces départements fournissent la recherche fondamentale et les connaissances sur le patrimoine ; créent une stratégie pour la préservation, de l'artisanat, des bâtiments, etc. contribuant au patrimoine : coordonnent, vérifient et rendent accessible la documentation au public.

Ces services sont exécutés en coordination avec la Commission Nationale de l'Inventaire, sous la supervision et la direction de ses conservateurs, qui inspectent et élaborent des stratégies et des procédures de protection.

Toujours en coordination avec la direction des monuments historiques, la direction du patrimoine :

- Définit les orientations et les matériaux nécessaires à la conservation, contrôle les travaux et décide des méthodes de conservation à utiliser.
- Effectue des recherches et des travaux de laboratoire sur les traitements contre la dégradation et la restauration.
- Conseille sur les mesures de classification pour les bâtiments historiques et donne des conseils techniques sur les projets difficiles.
- Fournit la direction et la valeur concernant les monuments appartenant à l'État.

L'une des divisions du Département du patrimoine est la Division des Monuments Historiques, consacrée aux monuments architecturaux. De plus amples informations sur les monuments architecturaux figurent dans la section suivante.



Monuments historiques classés

La loi de 1913 permettait la classification des monuments. Ces ressources étaient définies comme des monuments (naturels ou faits par l'homme des sites de caractère : artistique, historique, scientifique, culturel ou pittoresque.

Ils sont classés en deux catégories :

- 1. Classé (Monuments classés- il y en a 12 000)
 - Les monuments sont désignés par la Commission Départementale des sites,
 - Une période d'attente de 12 mois permet d'informer les propriétaires de l'intention de classer la propriété, pendant ce temps, aucun travail ne peut avoir lieu sur la propriété sauf si elle est approuvée par écrit par la commission
 - S'il s'agit d'une propriété privée, les propriétaires sont invités à assister à une audience publique, conformément aux conditions énoncées dans le décret de 1969.
 - Lorsque le propriétaire est d'accord, le bien proposé passe par le processus d'approbation d'une inscription en tant que « Classé » par la commission départementale des sites
 - Lorsque le propriétaire n'est pas d'accord, le bien proposé ne progresse qu'avec l'accord du Conseil d'Etat après consultation de la Commission Département des Sites, et la Commission Supérieure des Sites
 - Si le site appartient à l'État, la classification est approuvée par le ministère chargé du site, en accord avec le ministère des finances et le ministère chargé de la maintenance du site. En cas de désaccord, le Conseil l'État décide.
 - Si le site appartient à la ville, au département ou à un établissement public, la décision est prise par le ministère en charge du site. en cas de désaccord, le Conseil l'Etat décide.
 - La décision est publiée au Journal officiel
 - Le propriétaire est informé des règles concernant les modifications apportées à sa propriété
 - La propriété est répertoriée comme « monument classé » dans le registre public

Effet du classement : Les propriétaires de monuments classés sont soumis à l'examen et à l'approbation de tous les travaux ou aménagements proposés pour le site.

- 2. Inscrit (monuments inscrits- il y en a 28 000)
 - Les nominations peuvent être faites par de nombreuses entités ou par un individu
 - L'inscription est examinée par le DRAE
 - Il y a une période d'examen public de trois mois
 - La propriété est inscrite par le ministère chargé du site
 - La participation du propriétaire n'est pas requise
 - La décision est publiée dans deux journaux publics puis enregistrée par l'agence administrative locale

Effet de la classification : Le processus est simple mais la protection obtenue a peu de force. Tous travaux planifiés doivent permettre un commentaire public, L'examen par l'ABF est uniquement consultatif.

Monuments historiques: Loi de 1913

Les bâtiments historiques sont protégés par la loi de 1913. Une partie de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques concerne :

- Bâtiments où la conservation est possible et souhaitable du point de vue du ministre de la culture
- Les monuments classés en totalité ou en partie
- Bâtiments publics ou privés qui ont besoin d'une classification immédiate pour justifier leur conservation

Initiative

La procédure est initiée par les services de l'Etat si le bien en question s'inscrit dans la typologie d'un certain style architectural régional, d'une partie d'une certaine zone géographique, ou du propriétaire du bien, ou des parties intéressées

Méthode de dépôt : le dossier de protection

- Le dossier de protection comprend : les informations collectées par le conservateur régional pour les monuments historiques ; informations provenant du service de l'inventaire régional ; et si nécessaire, du déposant.
- S'il y a des structures préhistoriques en question, l'archéologue régional peut aussi être impliqué
- Le fichier contient des détails et des informations sur le bâtiment, fournis par les départements : emplacement, intérêt historique, informations sur le site, informations archéologiques, état de conservation.
- Addendum pour identifier le bâtiment (photos, plans, articles, etc.)

Instructions

Chaque fichier est examiné par :

- L'architecte des Bâtiments de France (ABF)
- L'architecte en chef des monuments historiques (ACMH)

- Le conservateur du patrimoine qui inspecte les monuments historiques.
- La Commission régionale sur le patrimoine historique, l'archéologie et l'ethnologie. (Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique)

Après l'examen initial du fichier, il est remis au service ci-dessus. Selon le cas, et la nature de la structure en question, ils peuvent demander les services et les conseils d'autres départements régionaux tels que : inventaire régional, archéologie, technologie. Le conservateur du patrimoine régional décide de la capacité du site en question à être protégé par la loi sur les monuments historiques.

La commission de 30 membres conseille sur la proposition et la classification et l'inscription dans l'inventaire des monuments historiques.

La commission se réunit trois fois par an et établit sa liste à étudier une fois par an.

Inscription simple d'un inventaire supplémentaire

Le bâtiment peut être placé sur l'inventaire des monuments historiques après une réunion du comité.

Rédigé par la commission, il est placé dans l'inventaire régional par le préfet de la région.

Proposition de classification

Le dossier est envoyé au ministre chargé de la culture. Après avoir examiné le dossier, la Commission Supérieure des Monuments Historiques attribuera un classement. Le propriétaire de la propriété est également invité à solliciter un classement par écrit,

Réexaminer les protections

Un dossier ne peut être revu qu'au bout de 5 ans, à moins que des éléments supplémentaires soient à classer. C'est à partir de la date d'inscription que le classement et l'inscription doivent être effectués si le bâtiment est approuvé. Le classement peut aller de l'avant sans le consentement du propriétaire.

Autorité de désignation

Si une structure est menacée de détérioration ou de modification immédiate, le ministre peut adopter une procédure d'urgence pour informer le propriétaire du souhait d'une désignation historique.

Dès que cette notification est reçue, le bâtiment doit être traité comme s'il était déjà classé comme historique.

Effets de la protection

Cas de classification (Classe du Monument)

- Si un bâtiment est classé monument historique, il ne peut pas être détruit, déplacé, modifié (même en partie), restauré ou réparé sans l'autorisation du ministre de la culture.
- Ils ne peuvent pas changer de propriétaire sans en informer le ministre
- Le bâtiment ne peut être laissé à l'abandon.:
- Tout travail effectué sur le bâtiment est sous la supervision de l'administration. Il peut être éligible à une aide financière de l'État.
- Tout travail autour, à l'extérieur et à 500 mètres du bâtiment classé doit être approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France
- Les propriétaires d'immeubles classés peuvent bénéficier d'avantages financiers :
- Si le bâtiment est ouvert à la visite payante, 100% des impôts sur le revenu peuvent être déduits des travaux non subventionnés par l'État.
- 50% si le bâtiment n'est pas visité
- 100% de réduction sur la taxe de propriété, si ouvert aux visites

Cas d'inscription (Monument Inscrit)

- Si un bâtiment est inscrit, il ne peut être détruit, déplacé, modifié (même en partie), restauré ou réparé sans l'autorisation du Ministère de la culture
- Le ministère ne peut pas s'opposer à ce travail, à moins qu'ils choisissent de classer le bâtiment. Le bâtiment ne peut être démoli qu'avec l'autorisation du ministère de la culture
- Le bâtiment ne peut pas changer de propriétaire sans en informer le

ministère.

- Les travaux autorisés sur un bâtiment sont effectués par le propriétaire avec l'aide de l'architecte d'État, avec les entrepreneurs de son choix.
- L'État peut payer jusqu'à 40% des coûts de la restauration à sa discrétion; cela varie généralement entre 10 et 20%. Les abords du bâtiment doivent être traités de la même manière que le classement
- Les avantages financiers sont similaires à ceux de la classification.

Procédures de travail

- Dans tous les cas, le propriétaire d'un bien protégé est responsable de la conservation du bâtiment conformément à la loi du 31 décembre 1913.
- Comme incitation ils peuvent recevoir l'aide de l'état, Sur les bâtiments classés :
- Les travaux de restauration des bâtiments historiques sont exemptés de permis de construire, mais les autorités locales doivent en être prévenues. Un permis de construire est requis pour les nouvelles constructions.
- Les travaux majeurs sont à l'initiative du propriétaire ou de l'administration, lls peuvent être exigés par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH).
- L'aide financière du travail est attribuée sur la base d'une formule annuelle par le conservateur régional des monuments historiques, qui évalue les demandes et l'urgence. Pour des gros travaux, le premier apport financier doit venir du propriétaire. Les travaux sont effectués par l'architecte en chef des monuments historiques sous la direction de l'inspecteur général des monuments historiques.
- Le budget est attribué en fonction du travail fait par l'Etat.

Exécution du travail

L'exécution du travail est assurée par l'Etat :

L'État signe avec le propriétaire un contrat décrivant la portée du travail et les procédures ; dans le contrat financier, le propriétaire est responsable du paiement

des 6 premiers mois du contrat ; les services de l'Architecte en chef des Monuments seront rendus lorsque l'opération sera financièrement engagée.

L'exécution des travaux assurés par le propriétaire

Un contrat est signé entre le propriétaire, l'Architecte en Chef et l'état ; le propriétaire sélectionne les entrepreneurs, l'État contrôle le travail ; le propriétaire dépense l'argent pour la restauration, avant que l'État ne remette la subvention convenue

Subvention financière éligible

Il n'y a pas de maximum pour la participation de l'État, il est fonction de l'état et de la signification du bâtiment et de l'effort du propriétaire. L'aide d'État ne permets pas d'autres subventions éligibles pour le propriétaire.

Travail d'entretien

Les propriétaires sont autorisés à effectuer des travaux de maintenance sur des bâtiments classés afin de préserver leur patrimoine et d'éviter les gros travaux. Ce travail est éligible à des subventions similaires aux travaux de restauration. L'initiative revient au propriétaire, l'Architecte Bâtiment de France (ABF) conseille.

Bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

- Ces bâtiments nécessitent des permis de construire pour les travaux
- Le travail doit être effectué et garanti par le propriétaire
- Tout architecte est autorisé à superviser le travail, celui qui se spécialise dans les bâtiments historiques sera préféré pour mieux assurer le travail.
- L'aide financière est limitée à 40% de la subvention et doit être sollicitée. Le montant donné dépend de la décision du préfet de région sous la direction des affaires culturelles régionales et de l'administration régionale, Pour effectuer un travail avec une subvention, le dossier de la propriété doit être envoyé à l'architecte du bâtiment de France. Ce document contient des informations sur le travail, l'estimation financière des travaux à effectuer, la valeur du bien, le titre de propriété. Ce travail est contrôlé par l'ABF. La subvention sera attribuée si le travail répond

aux exigences et est exécuté comme décrit.

Les abords d'un Monument historique

La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques a été enrichie en 1943 avec plusieurs articles qui protègent les abords du monument historique désigné. Une zone de protection de 500 mètres autour du monument est protégée. À l'intérieur de cette zone, l'Architecte des Bâtiments de France étudie tous les travaux sur les bâtiments et les d'alentour. Les permis de construire ne seront pas délivrés sans l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Les zones sont créées après l'approbation du conseil municipal et du collège régional du patrimoine et des sites.

Les parties impliquées dans le domaine des Monuments Historiques sont :

- 1. Le responsable régional des monuments historiques est le chef de la conservation régionale des monuments historiques, qui organise et coordonne / dirige les travaux sur les monuments historiques, Pour ce faire, il existe une équipe administrative et une équipe scientifique et technique qui travaillent en étroite collaboration avec d'autres services régionaux du patrimoine :
- 2. Inventaire général pour la définition des bases scientifiques pour la protection de l'archéologie ou de l'ethnologie
- 3. Architecte en chef des Monuments Historiques (ACMH)
- 4. L'architecte des bâtiments de France (ABF)
- Conservateur du patrimoine chargé de l'inspection des monuments historiques
- 6. Conservateurs départementaux d'antiquités et d'œuvres d'art.

Cette équipe :

- Supervise l'application des lois sur le patrimoine
- Effectue, en collaboration avec l'inventaire général, l'étude et la recherche du patrimoine, en complétant les informations dans les fichiers pour la classification

- Supervise la documentation du patrimoine protégé et fournit les documents utiles au centre régional de documentation sur le patrimoine.
- Coordonne le suivi de l'état de conservation des monuments
- Élabore sur le plan technique et finance les projets dans le programme de restauration
- Est responsable des opérations de restauration
- Contrôle les travaux sur les monuments protégés
- Commence et supervise la tâche de collecte d'informations sur le patrimoine.
- Participe à la gestion des monuments historiques appartenant à l'État dans la région.

Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH)

- Recruté par l'Etat, nommé par le ministre de la Culture. Veille sur le travail effectué si le projet reçoit l'aide de l'État
- Établit les procédures de restauration et assure le respect des règles. Un autre architecte peut être demandé par le propriétaire.

Inspecteur général des Monuments Historiques (architecte en chef)

- Contrôle les projets des architectes en chef des monuments historiques
- Peut être affecté à des cas spécifiques d'étude et de conseil,

Architecte des Bâtiments de France (ABF)

• Recruté par un membre de l'État,

- Applique la législation aux monuments historiques
- Conseille sur les espaces protégés (zones)
- Dirige les travaux sur les monuments historiques

Conservateur général du patrimoine chargé des inspections générales

- Contrôle des travaux sur les monuments historiques et assure leur bonne exécution
- Propose des mesures de protection sur les monuments historiques
- Conseille sur les dossiers de protection de l'histoire et de l'art.

Conservateur du patrimoine en charge des monuments historiques

- Sous le contrôle du conservateur général, assurant la qualité de la restauration sur les objets classés, et la coordination sur les meubles.
- Conseille sur les dossiers de protection et de restauration des monuments historiques

Conservateur d'antiquités et d'œuvres d'art

- Fonction départementale
- Nommé par le ministre de la Culture, est chargé de créer des dossiers de protection pour les non-bâtiments
- Relaie un plan départemental à l'inspecteur des monuments historiques, conseille le préfet du département sur la protection, la restauration et la valeur des artefacts et des objets.

RESSOURCES DE CONSERVATION EN FRANCE

Enquêtes historiques sur les ressources

La France a commencé à étudier ses ressources historiques en 1964, bien plus tard que dans beaucoup d'autres pays.

Les enquêtes sont réalisées par un organisme central travaillant avec les 22 régions administratives. Le bureau central est situé à Paris et dispose d'une équipe de 10 personnes qui développe la méthodologie de l'enquête, le format de présentation, le programme des publications et gèrent le référentiel de la base de données et de la base de données indexée numériquement.

Les informations sont collectées sur l'architecture, le mobilier, les bâtiments publics, etc. Par exemple, une enquête sur tous les toits des châteaux du XVI * siècle en Bretagne a été menée par une équipe comprenant un historien d'art, un photographe et un dessinateur.

En 30 ans, entre 200 et 250 personnes ont enquêté sur les ressources historiques et elles ne sont complètes qu'à 20%!

Les informations recueillies sont souvent publiées, en particulier pour les bâtiments importants. Les publications ont un format et une terminologie similaires basés sur un dictionnaire / thésaurus adopté par tous les pays européens.

Financement

Le ministère de la Culture dépense chaque année 750 000 000 F pour 630 bâtiments appartenant à l'État. Le même montant est dépensé

annuellement pour 40 000 bâtiments privés. Les bâtiments non publics sont subventionnés par l'État, le département, la région et les fonds locaux (si possible). Les bâtiments privés passent des contrats avec le ministère de la Culture, qui paie 20 à 60% du travail et autorise les exonérations fiscales.

LRMH - Laboratoire de Recherche sur les Monuments Historiques

Le LRMH (Laboratoire des Monuments Historiques) est sous la Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Inventaire Général des Monuments des Richesses Artistiques de la France. Créé en 1970 par l'Inspecteur Général des Monuments Historiques Jean Taralon, ce laboratoire de conservation mène des recherches appliquées et des études sur les techniques de construction, les techniques de restauration et la conservation des matériaux. Son personnel fournit une expertise et une assistance aux inspecteurs, architectes et restaurateurs qui travaillent sur des bâtiments, des objets et des monuments du patrimoine.

De plus en plus d'études en laboratoire et in situ concernent les effets de la pollution sur les matériaux historiques et la dégradation. Des études de recherche sont publiées sur le « Minitel »et sont disponibles dans les secteurs public et privé.

Laboratoire de Recherche sur les Monuments Historiques Château de Champs-sur-Marne 77420 CHAMPS-SUR-MARNE 60 05 01 45

La Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites

La Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites conserve une collection de biens présentant une grande valeur historique et de caractère. Elle a été créée en 1914 par l'État dans le but d'organiser les visites des monuments nationaux. C'est une organisation unique en son genre, en quelque sorte une branche à but non lucratif du Ministère de la Culture,

La Caisse participe à des activités telles que les expositions, le tourisme patrimonial et les produits commerciaux axés sur le patrimoine.

Un administrateur de la Caisse surveille et budgète les dépenses d'un à trois monuments dont il est difficile de suivre les coûts. La Caisse administre également les contrats fournisseurs / concessionnaires. Elle négocie la location de films, la publicité de ses monuments.

On prévoit qu'il y aura des changements radicaux à la Caisse en 1995 en raison d'une étude récente menée par le Directeur du Patrimoine.

Quelques programmes de la Caisse Nationale :

Publications - Monuments Historiques, Guides de Châteaux, Abbayes, Jardins, Œuvres d'Art, Catalogues d'Expositions, etc.
Conférences à travers la France
Routes historiques
Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites Hôtel de Sully 62 rue Saint-Antoine 75181 Paris Cedex 04 01 44 61 20 00

Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Ce programme de la Caisse Nationale depuis 1985 est établi dans des lieux qualifiés :

- Un programme de sensibilisation au patrimoine
- Des forfaits de développement touristique
- Une éducation des habitants sur leurs ressources historiques
- Des activités éducatives pour engager les jeunes et les impliquer dans l'histoire
- Le développement de la pédagogie de l'histoire architecturale de la région, les principes de design urbain

Un Animateur du Patrimoine coordonne ce travail et établit des relations avec des guides et des organisateurs de conférences, des activités touristiques et des attractions culturelles. L'animateur travaille avec des guides touristiques, notamment pendant la saison touristique. Pour s'impliquer dans le programme Villes et Pays d'Art et d'Histoire, la localité doit signer un accord avec la Caisse pour que le programme soit doté d'un animateur et de guides conférenciers formés et certifiés répondant aux critères de la caisse.

Villages et Villes de caractère

Ceci est un programme de la Direction de l'Environnement, du Tourisme, de la Culture et du Conseil Général. Pour se qualifier un village doit compter moins de 2.000 habitants et posséder des qualifications d'architecture patrimoniale : un ou plus monument et ou un ensemble de bâtiments d'intérêt historique. Il faut avoir un ou plusieurs restaurants, des facilités de logement avec un certain parfum local qui pourrait attirer les visiteurs. Le village doit posséder un bureau du Tourisme. Souvent la région ou le département créent une « Route » qui unit les villages, se dotant de cartes, brochures, etc.

Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire : un label, un réseau



LA ROUTE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

De SIMIANE-LA-ROTONDE à DAUPHIN, l'itinéraire serpente entre les collines de la Haute-Provence, sur les contreforts de la Montagne du Luberon pour rejoindre le Val de Durance que domine le Village de LURS.

La traversée de la Durance à hauteur de Manosque permet ensuite de s'élever sur le Plateau de Valensole que l'on franchit d'Ouest en Est en passant par RIEZ pour redescendre sur MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, puis CASTELLANE, situées de part et d'autre du Grand Canyon du Verdon.

Après un détour par ENTREVAUX, porte des Alpes de Haute-Provence sur la Route de la Méditerranée, l'itinéraire aborde la montagne pour atteindre successivement les villages d'ANNOT et de COLMARS-LES-ALPES, en lisière du Parc National du Mercantour.

La route se poursuit par Digne-les-Bains, capitale des Alpes de Haute-Provence, pour joindre SEYNE-LES-ALPES, village fortifié de la Vallée de la Blanche.

Ce circuit emprunte dans sa majeure partie la ROUTE DE LA LAVANDE ET DU LAVANDIN, offrant ainsi la vue des paysages naturels et agricoles les plus typiques de la Haute-Provence.

INFORMATIONS

Syndicats d'Initiative et bureaux du tourisme dans les villages

 Association des Villages et Cités de Caractère

Secrétariat - Hôtel du Département B.P. 216 - 04003 DIGNE-LES-BAINS CEDEX Tél. 92.30.50.74 - Télécopie : 92.32.26.79

. Comité Départemental du Tourisme B.P. 170

19, Rue du Docteur Honnorat 04005 DIGNE-LES-BAINS CEDEX Tél. 92.31.57.29 - Télécopie : 92.32.24.94

passant par RIEZ pour redescendre sur MOUSTIERS-SAINTE-MARIE. puis CASTELLANE, situées de part et d'autre du Grand Canyon du Après un détour par ENTREVAUX, porte des Alpes de Haute-Provence sur la Route de la Méditerranée, l'itinéraire aborde la montagne VILLAGES et CITES de CARACTERE pour atteindre successivement les villages d'ANNOT et de COLMARS-Routes des Villages et Cités de caractère
Principales routes nationales LES-ALPES, en lisière du Parc National du Mercantour. La route se poursuit par Digne-les-Bains, capitale des Alpes de Haute-Principales routes départementales Provence, pour joindre SEYNE-LES-ALPES, village fortifié de la Vallée de Autoroute +++ Voie ferrée Ce circuit emprunte dans sa majeure partie la ROUTE DE LA LAVANDE ET DU LAVANDIN, offrant ainsi la vue des paysages naturels et agricoles les plus typiques de la Haute-Provence. Barcelonnette GRENOBLE LYON GENEVE col d'Allos **ALPES** HTE PROVENCE COLMARS SEDERON Sisteron SAULT D946 MONA GENES ANNOT SAULT SIMIANE ENTREVAUX Forcalqui **MOUSTIERS** DAUPHIN STELLANE AVIGNON Manosque **GRASSE** A CANNES

Commission Supérieure des Monuments Historiques (CSMH)

La CSMH est la plus haute commission de conseillers du ministère de la culture. Administrée au sein de la Direction du Patrimoine elle est chargée de définir les règles et les conditions d'identification, de gestion, de planification et de budgétisation du patrimoine français. La commission est chargée de proposer et d'approuver les monuments, d'établir des programmes pour la conservation des monuments, examiner et approuver les propositions de projets ; et de conseiller le Ministre de la Culture sur toutes les questions relatives aux ressources historiques en France. Il y a sept domaines de responsabilité pour le SCMH :

- 1. Architecture et archéologie (COREPHAE)
- 2. Travail à proximité des monuments historiques
- 3. Objets d'art (Commission départementale des objets mobiliers)
- 4. Patrimoine industriel, scientifique et technologique
- 5. Antiquités et instruments de musique
- 6. Parcs et jardins
- 7. Peintures rupestres

Chacune des sept sections a des commissaires nommés par le ministre. Le nombre, la composition, les qualifications et les termes du SCMH sont définis en fonction des besoins de compétences de chaque section.

La commission sur l'architecture historique est composée de trente-cinq membres :

Cinq membres d'office :

Directeur du patrimoine

- Directeur de l'architecture et de l'urbanisme
- Directeur associé de l'inventaire et de la documentation du patrimoine (les archives)
- Directeur associé des monuments historiques
- Directeur associé de l'archéologie

Trente membres nommés :

- Un membre du conseil d'État nommé par le vice-président
- Cing conservateurs généraux ou conservateurs en chef
- Deux inspecteurs généraux de sites ou de paysages historiques ou inspecteurs généraux de construction
- Trois Architectes en Chef des Monuments Historiques
- Six personnes qualifiées, considérées comme des experts dans leur domaine
- Deux membres d'une association patrimoniale pertinente
- Deux élus
- Un directeur d'un DRAC
- Deux conservateurs d'architecture
- Un conservateur régional
- Un architecte en chef
- Un conservateur des archives
- Un conservateur d'archéologie
- Un membre du personnel ayant une expérience récente de travail sur les monuments historiques
- Un Architecte des Bâtiments de France

La section d'architecture organise régulièrement des réunions du SCMH où sont présentées l'évolution du site et du bâtiment. L'approche de ACMH à la restauration est discutée et examinée, et la direction fournie par l'inspecteur généraux de la Commission supérieure.

Centre d'étude des peintures murales romaines à Soissons (CEPMR)

Le Centre d'Etude des Peintures Murales Romaines à Soissons est un centre de conservation spécialisé dans la conservation et la restauration des peintures murales romaines de 200 avant JC au 4éme siècle après JC.

Situé au musée de la ville de Soissons il est l'un des laboratoires associés du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Le Centre collabore avec quatre ministères :

- Ministère de la Recherche et de la Technologie
- Ministère de la Culture
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Éducation

Le CEPMR est financé par le CNRS et le SDA ainsi que par des musées,

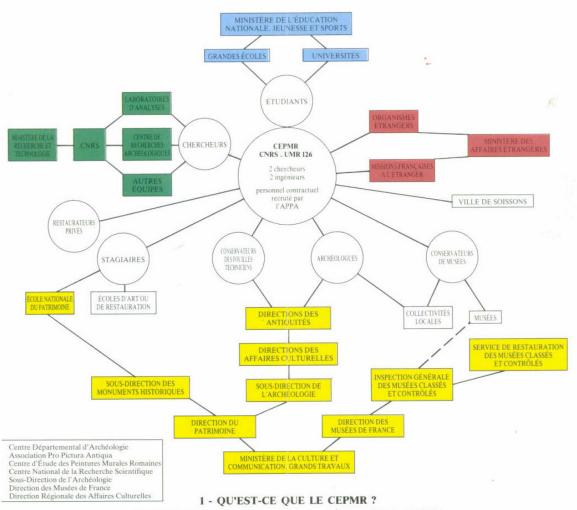
Il était situé à Soissons en 1966, lors de la découverte d'une villa romaine de Marcin-et-Vaux. Cette découverte était si importante qu'il fut nécessaire

de former une équipe de spécialistes pour étudier et conserver les peintures murales trouvées sur le site.

Le travail du CEPMR comporte trois étapes distinctes :

- 1. Travaux souterrains impliquant des archéologues et des restaurateurs qui découvrent, documentent et rassemblent les vestiges des peintures murales.
- Travail en studio qui reconstitue les fragments, les nettoie, les range, puis recompose et restaure les fragments de la peinture murale.
- Travail de bureau qui effectue des analyses chimiques, compare les pièces murales avec d'autres techniques de pièces similaires, interprète les motifs et résume le projet dans un rapport qui devient partie intégrante de la base de connaissances scientifiques,

CEPMR - Abbaye Saint-Jean-des- Vignes 02200 SOISSONS +33 3 23 74 58 34



Une équipe appartenant à un "Laboratoire Associé" du CNRS* qui fonctionne en collaboration avec quatre ministères :

- le Ministère de la Recherche et de la Technologie, dont dépend le CNRS*; le personnel de base du centre en fait partie. Des archéologues d'autres équipes, des scientifiques de laboratoires d'analyses, participent à des programmes déterminés.
- le Ministère de la Culture et de la Communication, des Grands Travaux ; partenaire privilégié, c'est le plus gros demandeur de services : fouille, consolidation, étude des peintures en place, en dépôt de fouille ou dans des musées nationaux, municipaux ou privés (Direction du Patrimoine, SDA* et DMF*).
- le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports; il envoie au Centre les étudiants des Grandes Écoles ou des Universités préparant des mémoires ou des thèses sur la peinture murale antique.
- le Ministère des Affaires Étrangères; il sert d'intermédiaire entre le Centre et des organismes étrangers pour des expertises ou des interventions ponctuelles, aboutissant généralement à des publications conjointes; une sensibilisation accrue du personnel des pays d'accueil en résulte.

Centre expérimental des bâtiments et des travaux publics

Le Centre expérimental pour les bâtiments et les travaux publics est un centre de recherche privé financé par l'État et le secteur privé. Son but est de mener des recherches et de réaliser des projets de travaux publics.

Il y a 500 personnes dans 5 départements :

Géo-mécanique

Routes

Structures (béton)

Bâtiments

Matériaux (essais de béton, pierre, chimie, microbiologie)

Les types de tests de diagnostic effectués au centre comprennent : Échographie – Ultrason. Destructive, mesure l'homogénéité, la qualité des articulations et la résistance. Utilisé sur granit, béton, calcaire

Extensométrie - mesure de la déformation des fissures et de la structure. Ceci est un processus électronique très précis, pouvant mesurer 1000° de mm La distance maximale est de 20 m. Il peut être mis dans des endroits inaccessibles. Il mesure chaque point, ou utilise chaines ou câble et mesure sa fréquence, Il mesure l'aplomb avec un « angulomètre » (vertical ou horizontal). Il mesure les températures grâce à un appareil de mesure de l'humidité. Les mesures sont « analysées » au bureau central

Mesure de la teneur en humidité et en eau

Test d'échantillons - en laboratoire, physique et mécanique

Études aérodynamiques - mesurez l'effet du vent (pas vraiment fait)

Gammagraphie - test des rayons gamma jusqu'à 1 m d'épaisseur

Hydrofugation

Injection - mesure les vibrations du mélange, testé avant et après l'injection

Échantillonnage de base

Consolidation

DEPAU - Document d'évaluation du patrimoine archéologique urbain

La DRAC est responsable de la budgétisation et du financement de nombreux travaux de restauration et de réparation des monuments historiques. Plusieurs études sont menées afin de définir et de budgéter de manière adéquate un projet de restauration. Ils commissionnent souvent, et inspectent toujours les études qui en découlent :

- Étude Préliminaire
- Étude Préalable
- Étude Archéologie

Les études préliminaires sont commandées par la DRAC, Une étude Préliminaire typique est organisée comme suit :

I. Motifs et moyens d'intervention

Problèmes et méthodes

Conditions existantes

Objectifs

Description de la méthodologie de travail

Description historique

Description des sols lots de l'excavation (tous les 10 cm)

Conclusions

II. Annexes

Chronologie

III. Illustrations

Plan du site à l'échelle macro et micro

Plans historiques

Photos

Planifier avec les zones d'investigation identifiées

Détails des couches de stratification, avec photos

Disposition du jardin à différentes époques

Plan hydraulique schématique

- IV. Documentation du travail sur caméra / vidéo
- V. Documentation des documents historiques de la famille, de la bibliothèque, des archives, etc.
- VI. Liste chronologique (par mois / jour / année de tous les travaux effectués au cours de l'histoire de la ressource)

L'Etude Préalable est initiée par le propriétaire via une lettre à la DRAC et constitue la première étape de la demande de fonds pour la restauration du

bien.

Centre National de Documentation du Patrimoine

Les Archives nationales sont situées à Paris à l'hôtel de Vigny, avec des archives régionales dans toute la France dans les DRAC. Il offre un accès public aux informations historiques et archivistiques.

Centre National de Documentation du Patrimoine Hôtel de Vigny 10, rue du Parc Royal 75003 PARIS 01 40 15 75 50 (75 51 - 75 82)

A 7

FRANCE ADMINISTRATIVE : Régions



DIREN - Direction Régionale de l'Environnement

La DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) représente le Ministère de l'Environnement au niveau régional. Il est de la responsabilité de la DIREN de développer des systèmes d'utilisation des terres et de gérer judicieusement les ressources environnementales, et de planifier et d'examiner les projets de développement de manière à avoir un impact minimal sur les systèmes naturels de la zone.

La DIREN est organisée par l'état et par région et non par département. Les départements qui sont impliqués dans la conservation de l'environnement comprennent :

DD Environnement

DD Agriculture et Forêts

SDA - Service Départemental d'Architecture au sein de la DRAC

Le DIREN a trois programmes, avec un personnel spécialisé d'environ 60 personnes (la répartition des effectifs est la suivante :

Ressources en eau (30)

Écologie et Urbanisme (15 - 5 et 10)

Programme Européen de l'environnement (3)

Environnement naturel

Le personnel de la DIREN surveille le processus d'évaluation environnementale et étudie les impacts du projet prévu sur les ressources historiques, le caractère du paysage, les espèces en voie de disparition et les systèmes tels que le drainage, la recharge des eaux souterraines, etc. le projet.

Environnement construit

Une autre responsabilité de la DIREN est de protéger l'environnement bâti, grâce à des programmes tels que le secteur de Sauvegarde et de la ZPPAUP, ainsi que le contrôle du développement à moins de 500 mètres des monuments historiques.

La France exige un examen environnemental, inspiré des EIR aux États-Unis, afin de résoudre des problèmes écologiques graves tels que :

- Destruction des zones humides
- Pollution de l'air et de l'eau
- Pollution des eaux usées
- Manque de sensibilisation du public
- Décentralisation et manque de compétence / cohérence

Une EIE typique coûte 800 000 dollars et dure environ deux ans.

Le livre 1 traite de :

- Flore, faune et oiseaux
- Terres agricoles, coupe-vent.
- Analyse du paysage
- Atténuation d'impact

Le livre 2 traite de :

- Problèmes de protection de l'eau : polluants de surface, de susurface.
- Agriculture
- Archéologie
- Bruit

Parcs nationaux et régionaux

En 1963, le Parc National de la Vanoise est devenu le premier parc national de France. Il existe actuellement 7 parcs nationaux et 27 parcs régionaux dans toute la France, couvrant 9 à 10% de la superficie des 2 200 communes.

Les parcs nationaux sont situés : 3 dans les Alpes, 1 dans les Pyrénées, 1 sur une île près de Marseille et de Guadeloupe. La France participe à la Fédération des Parcs Nationaux qui comprend 32 pays. La plupart des Parcs Nationaux sont inhabités afin de protéger l'environnement naturel. Des Parcs Nationaux supplémentaires ne sont pas utiles autour de zones peuplées. Les parcs régionaux sont désignés pour permettre un développement fondé sur la conservation dans les zones peuplées.

Les parcs régionaux ont été conçus lors d'un séminaire organisé en 1966 en Provence sur le thème du développement économique et de la conservation. De nombreux défenseurs de la préservation ont assisté à ce séminaire et des principes directeurs ont été élaborés pour les parcs régionaux. Ils doivent :

- Être un espace cohérent et de cohésion
- Avoir des objectifs et des politiques
- Etablir un contrat de partenariat avec la région, le département et l'Etat

En 1967, les parcs régionaux ont été établis avec 4 objectifs :

- Protéger l'environnement
- Encourager le développement
- Accueillir le public
- Expérimenter des projets

Les parcs régionaux ont une composante locale très forte mais également un soutien de l'État. Les sources de financement sont les suivantes : 15% État

15% Canton

70% Région et Département

Il existe quatre divisions de parcs régionaux :

- 1. Conservation de la nature
- 2. Développement durable
- 3. Direction du patrimoine
- 4. Architecture

Conserver la nature

Créer des réserves naturelles Inciter les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement La recherche appliquée

Le développement durable

Les politiques de développement varient selon les parcs. Les programmes comprennent l'étiquetage des produits fabriqués de manière durable, la commercialisation et la mise en bouteille de l'eau minérale, le développement de l'éco-tourisme et la création d'hôtels et de chalets dans la nature.

Programmes expérimentaux

Mise en place et surveillance d'essais et de tests, tels que la gestion des pâturages, etc.

Développement de sorties éducatives pour les écoliers Fournir des conseils sur l'architecture durable

La philosophie directrice des Parcs Régionaux est de reconnaître tous les aspects de l'environnement, de développer selon des lignes choisies en utilisant l'environnement naturel plutôt que des influences non naturelles. Les politiques locales doivent être compatibles avec cela afin de gérer les évolutions. L'association avec le *World Wildlife Fund* a apporté de la crédibilité aux parcs.



Map of Regional Parks

Secteurs sauvegardés

Les secteurs sauvegardés ont été créés en réaction à la rénovation urbaine, Les premiers secteurs sauvegardés étaient ceux de Sarlat, d'Aix-en-Provence et d'Avignon. Aujourd'hui, il y a 81 secteurs sauvegardés, tous situés dans des villes très riches en patrimoine. Les secteurs sauvegardés sont administrés par le Ministère de l'environnement au niveau régional.

Les deux secteurs sauvegardés à Paris sont le Marais et le boulevard Saint Germain.

La désignation comporte des considérations financières car le Maire doit s'engager à fournir un soutien financier au secteur. Des incitations financières sont offertes et des avantages fiscaux sont accordés aux propriétaires dans le cadre des secteurs sauvegardés.

Les secteurs sauvegardés sont généralement pris en charge par le public, car leurs opinions sont sollicitées lors du processus de cartographie de la zone, bien que les propriétaires dont le bien est ciblé pour le changement manquent parfois de soutien.

Les secteurs sauvegardés inclus dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui guide le développement et le travail dans le secteur, Le PSMV identifie les structures et les sites qui doivent être restaurés, démolis ou autrement modifiés. Ils sont créés par les ministères chargés de l'urbanisme et de l'architecture, développés conjointement avec l'ABF. Si le plan concerne un MH, la Commission Supérieure des Monuments Historiques doit être consultée. Lorsqu'il y a un PSMV, il remplace le Plan d'occupation du sol (POS).

Le plan est élaboré par un architecte (souvent un ABF) nommé par le maire et agréé par les ministères chargés de l'architecture et de l'urbanisme, de concert avec la Commission locale du secteur sauvegardé nommée par le préfet. Il est présenté à ces organisations / agences et, une fois approuvé, il remplace l'ancien code de zonage dans les limites approuvées.

Le PSMV est approuvé par la Commission locale, puis par le conseil national des secteurs sauvegardés, puis approuvé par le Conseil d'Etat avec le soutien des trois ministères de la Culture, de l'Urbanisme et de l'Intérieur.

Les maires sont sous la forte pression d'associations du patrimoine, très actives au sujet de secteurs sauvegardés et de PSMV à adopter.

Pian de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Le PSMV est préparé pour une consultation publique et contient: Rapport 1 : Étude du Secteur sauvegardé

- 1. Analyse architecturale
- 2. Analyse urbaine
- Typologie
- 4. Morphologie
- 5. Îlots, maison par maison
- 6. Recherche historique de plans et de bâtiments
- 7. Bibliographie
- 8. Analyse visuelle

Le rapport 2 comprend des rapports sur l'espace public, l'économie et le commerce, le logement.

Un PSMV typique (faisant référence à celui d'Aix-en-Provence) comprend : Informations historiques Caractéristiques de la ville :

Places, Cours Alignements et façades Murs et matériaux Toits

Fenêtres, portes et détails

Décoration Cours et jardins Magasins et enseignes Couleurs Structures Individuelles Un plan du site à code couleur du secteur sauvegardé identifie chaque parcelle comme un monument historique (MH), une façade MH seulement, un bâtiment, un bâtiment sans importance, un bâtiment qui devrait être réhabilité, un bâtiment qui devrait être démoli. D'autres désignations peuvent être référencées dans l'index typique de PSMV qui accompagne ce texte.

ZPPAUP Zone du Protection du Patrimoine Agricole, Architectural, Urbain et du Paysage

Il existe deux types de protection du patrimoine rural : La loi de 1913, et la ZPPAUP (Zone du Protection du Patrimoine Agricole, Architectural, Urbain et du Paysage). Les petites villes dans ces zones rurales sont protégées à la fois par la ZPPAUP et le secteur sauvegardé (de la compétence de l'ABF. ; L'avantage de ceci permet de conserver tout le caractère et la structure d'une région : la ville, ainsi que la zone rurale environnante.

Dans les années 1960, il y avait un mouvement pour protéger des zones entières, pas seulement des bâtiments individuels, contre la démolition en raison de pressions du développement. Jusqu'en 1983, les décisions de développement étaient prises par l'État, sans apport au niveau local. La nouvelle loi permettait aux communautés locales de prendre leur destin en main et est devenu un contrat entre l'État et la communauté pour protéger son patrimoine, à la fois construit et non construit. Depuis ce temps, la protection rurale a été considérable. Il y a 400 ZZPAUP, dont 70% dans les zones rurales de moins de 1 000 habitants.

Le programme du patrimoine rural en France est une subdivision de la Division du Patrimoine qui administre la ZPPAUP, Zone du Protection du Patrimoine Agricole, Architectural, Urbain et du Paysage. Le programme est un partenariat entre la collectivité et l'État ; Sa mission est de conserver le patrimoine rural de France. Il adopte une approche ethnologique, qui traite des sites mais aussi des caractéristiques éphémères spécifiques à un lieu. Il aborde également les problèmes régionaux. Les questions régionales sont très différentes les unes des autres dans les domaines des matériaux, du bétail, des formes de terrain, etc.

La première étape du développement d'une zone de protection consiste à

comprendre ce qu'est le patrimoine rural : ses coutumes, ses ressources, ses techniques et l'organisation physique des campagnes. Les ZPPAUP s'efforcent de :

- Protéger les zones et favoriser les compétences et l'artisanat locaux
- Encourager la production et la distribution de produits locaux
- Encourager le développement économique

L'objectif à long terme est d'intégrer la conservation avec le développement. Il y a une approche à deux volets pour atteindre cet objectif : éducation et formation. Les programmes éducatifs sensibilisent à ces problèmes et 500 musées proposent des programmes éducatifs et des expositions sur le patrimoine rural, souvent dans une démarche éco-patrimoniale. Des programmes de formation sont développés pour former les artisans aux techniques de construction locales telles que le chaume, le mur de pierresèche, la terre battue.

Des exemples de communautés qui ont atteint ces objectifs sont les chapons de Bresse, les pommes et le cidre de Normandie, les couteaux de Laquiole.

Il faut un à deux ans de recherches préliminaires avant qu'une zone soit désignée comme zone de protection. Sur les 36 000 communes de France, 500 ont été étudiées pour la désignation ZP. En 1994, il y a 400 zones de protection du patrimoine Architectural, Urbain et du Paysage.

En l'an 2000,4 millions d'hectares de terres agricoles seront perdus et près de 500 000 bâtiments agricoles cesseront d'être utilisés, 10% de la surface terrestre de la France est protégée en tant que parc national ou régional, ce qui contribue à atténuer partiellement les préoccupations.

PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

Architecte des Bâtiments de France

L'architecte des bâtiments de France (ABF) est un fonctionnaire du ministère de l'équipement, mais le poste requiert une coordination et une collaboration avec plusieurs ministères, tels que :

Le Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer

Le Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire

La Direction de l'architecture et de l'urbanisme

La Préfecture du département

Le Service Départemental de l'Architecture

Le Corps des Architectes des Bâtiments de France a été créé en réponse aux efforts de reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'effet de la nouvelle construction a été reconnu comme un impact sur le caractère historique et les monuments historiques, principalement la construction de logements et de bâtiments publics. Les ABF sont soutenus par l'amendement de 1943 à la loi de 1913, qui a étendu les efforts de préservation et de protection au-delà des monuments et des zones à leur portée. Cette tâche s'est avéré une tâche immense en raison du grand nombre de monuments. C'était une tâche qui exigeait des compétences similaires et différentes de celles de l'ACMH. La fonction d'ABF a donc été créée en 1946.

L'ABF est un haut fonctionnaire du département d'architecture de la région, basé dans le département et relevant directement du préfet du département. Le poste est à égalité avec les directeurs des autres services municipaux. Les raisons de cette haute autorité sont :

L'ABF est un professionnel hautement qualifié, formé en architecture et en préservation, possédant les compétences nécessaires pour guider et superviser les projets de restauration et de conception urbaine, et la responsabilité de maintenir ces compétences afin de fournir une expertise à

la communauté et à l'administration, résider dans la communauté dans laquelle ils travaillent (contrairement à l'ACMH). Il doit fournir une réponse rapide aux questions ou aux problèmes soulevés par le Préfet et d'autres hauts fonctionnaires. Ils négocient souvent les objectifs disparates des secteurs public et privé, ainsi que de la communauté du développement et de la construction et de l'ACMH afin d'obtenir le plus positif des résultats.

Les Architectes des Bâtiments de France aident à gérer les objectifs de la ZPPAU (voir texte) relatifs à : Architecture et urbanisme ; Archéologie; et paysage.

L'ABF examine tous les projets de la ZPPAU pour se conformer aux directives obligatoires. Les projets dans les limites de la ZPPAU doivent déposer des demandes de permis, qui sont examinées et approuvées par l'ABF. De nombreux projets concernent l'entretien et l'utilisation des sols.

L'ABF coordonne le travail avec l'ACMH de la région et passe en revue tous les travaux sur des projets à moins de 500 m d'un Monument Historique. Ils examinent, fournissent une expertise et rédigent souvent des rapports. Le rapport de valeur (voir programme 7/23/94), qui traite de :

Histoire Archéologie Description du travail Carnet de préconisations

Les ABF sont souvent responsables de la production ou de la communication de directives de conception pouvant être produites par le parc régional, le département d'architecture ou le ZPPAU. Ils sont en réseau les uns avec les autres et assistent à une conférence annuelle des ABF. De nombreux ABF préparent un rapport annuel et/ou un résumé des opportunités de relations publiques de l'année. Pour remplir la mission de sensibilisation du public, les ABF travaillent souvent avec des écoles, des organisations publiques et associations et des animateurs du patrimoine.

Les ABF sont souvent diplômés de l'École de Chaillot. Parfois, ils obtiennent ce diplôme après avoir été sélectionnés comme ABF. Une fois sélectionné, il y a un programme de formation de 6 mois à Paris pour se familiariser avec les questions administratives et législatives, puis l'ABF effectue une rotation de six mois auprès des différentes agences concernées : Culture, Environnement, Transport, DRAC, Préfet. Le nouvel ABF travaille dans ces différents bureaux sous supervision en tant que stagiaire. À la fin de ce stage, les ABF sont affectés aux régions disponibles selon une hiérarchie. Des déplacements sont requis tous les cinq à huit ans.

Les ABF interagissent avec plusieurs agences. Parmi les tâches à accomplir pour ces agences, citons :

Ministère de la culture -

Entretien des Monuments Historiques Assistance technique aux architectes privés Révision et approbation des travaux dans le périmètre de 500 mètres d'un monument historique

Ministère de l'équipement -Approbations de zonage Conseiller le ministère

Sites Classés -

Approuver les permis de construire pour le compte de Préfet Rapport Commission des sites nommée par le préfet Assurer la prise de décisions et l'approbation de la DAU

Sites Inscrits -

Exiger l'approbation de l'ABF et du maire

Infrastructures de carrières et de services publics -

La consultation ABF est requise, mais le pouvoir d'examen est réduit en dehors des limites de 500 mètres

Relations publiques -

Représenter la communauté du design et promouvoir l'architecture et les architectes

Un problème que l'ABF prédit est que, à mesure que le travail prend de l'ampleur, les ressources financières diminueront.

Le sommaire de la page suivante est la liste des ABF du 5 septembre 1993.

A	P. ALEXANDRE	0.3		Nadia DEVINOY	57			1 70
1.8	M. ALIBERT	44		M. DILANGE	IG	M	Elisabeth MADELIN-BEAU	J 78
	Ch. AMIOT	35		G. DIOT	32		Catherine MADONI	39 46
	A. ARMYNOT de CHATELE	T 63		M. DOLLFUS	86		R. MANGADO	
	F. AUBANTON	59		J. DREYFUS	30		A. MANGIN-PAYEN	24 65
	Y. AUGEARD	974		E. DURING	07		M. MARCOS	
	J.P. AUGOT	09		R. DUVAL	75		Th. MARIAGE	78
	J.P. AUZOU	16					A. MARINOS	29
	F. AYREM	32				-	C. MAJ	95
			E	J.P. EHRMANN	CRMH		J.M. MAROUZE	21
			IL.	J. ERNEST	67		J.F. MARTIN	10
В	C. BADADJIAN	75		J.P. ERRATH	3.3		J.L. MARTINOT-LAGARI	
D	P. BARNOUD	73					M.H. MERCERON-MORE	
	L. BAYROU	66					Dominique MICHEL	DMF
	O. BAZU	94	F	L.M. FAHRNER	83		P. MIGNERY	70 23
	A. BECMEUR	.64	T.	J.B. FAIVRE	3.3		P. MONER IE	
	D. BECMEUR	90		E. FANNIER E	Parc National		Ph. MOREAU	DAG
	Béatrice BELLYNCK	DAU		P. FERRIEUX	69		J.M. MOREAU	973
	Y. BELMONT	71		Y. FLAMAND	28		F. MURIENNE	18
	P. BENEZECH	58		B. FOURNIE ECHE	20			
	R. BERGE	02		P. FRANCESCHINI	26			
	O. de BERGEVIN	77						1.00111
	A. BERTIN de la HAUTIERE	€ 76				P	E. PALLOT	ACMH 15
	J.L. BISCOP	54	0	V. GAILLY	89	-	Germaine PASSEMAN	24
	F. BLANC	88	G	G. GAILLY	45		E. PAYEN	20
	F.M. BLANCHECOTTE	IG		M. GALLIENI	75		C. PAYEN-LECREVISSE	
	P. BOILLEY	74		C. GARRETA	29		F. PELISSIER	11
	M. BOISROBERT	54		N. GAUTIER	61		J.M. PERIGNON	37
	J. BOISSIERE	85		J.M. GERMAINE	35		Marie-Laure PETIT	1G
	P. BORGEOT	17		E. GIRONNET	23		J.P. PHILIPPON	19
	J.L. BOUBERT	38		O. GODET	34		C. PIERROT	05
	J. BOUFFLET	53		B. GOGUEL	51		L. PIERROUX	56
	J. BOUILLON	13		F. GONDRAN	41		P. PILVEN M. POLGE	41
	Nicole BOUGUIGNON	06		J.P. GONELLE	43		P. PONCET	87
	Ch. BOURELY	1G		Ph. GONZALES	0.3			ACMH
	Catherine BOURLET	84		G. GOUDAL	91		P. PONSOT	ACMIII
	R. BOURRIER	30		Françoise GOUDOT	-WEETS 55		J.P. PRIBETICH P. PUSATERI	76
	J.M. BOYER Min.	Culture		Ch. GOUYON	CRMH		P. PUSATERI	
	J.P. BRABANT	27		J. GRAVOT	60			
	B. BRANKOVIC	93		Mire ille GRUBERT	31		E. RADOVITCH	82
	M. BRODOVITCH	IG		J.L. GUENOUN	08	R	D. RENNOU	69
	I. BROU	06		J. GUERRAZ-COLO	ONEL 78			01
	J. BRUNET	07		J.M. GUIBERT	97		Hélène RIBLET	94
	D. BRUNON	02		J. GUILLAUME	71		R.M. ROYER Marie-Ch. ROY-PARMEN	
	Z. BUTKOVIC	37					Mane-Cit. RO1-FARME	TILL OF
			H	J.L. HANNEBERT	75	-	G. SAINT-BONNET	79
C	P.Y. CAILLAUT	91		P. HARMEY	- 49	S	G. SAINGEORGIE	80
	Anne CALLOT	68		Dominique HERLA			L. SANTIANO	IG
	M. CARDIN	56		G. HOUVIEZ	IG		Marianne SAUVAGE	78
	P. CARVES	63		J.M. HUERTAS	0.5		O. SCHWERER	57
	L. CAUSSE	12		Sophie HYAFIL	91		J. Ch. SIMON	04
	J.L. CHARPENTIER	CRMH					P. SICARD	65
	P. CHATEAURET	DAU 78	9.0	20002200	1292		B. STAHLY	1G
	B. CHAUFFERT-YVART	78	J	G. JACQUA	972			
	J. CHAVAN	36	0	Catherine JOANNY				
	M. CIOFFI	30		G. JONQUERES d'		and a	A. TERSEUR	7.5
	J.M. CLAUSTRE	89 77		C. JORDY	68	T	P. THIEBAUT	77
	S. COLAS						P. TORTOUIN	81
	R. COLONEL	73 75					A. TOURNAIRE	29
	Françoise COMMENGE		L	B. LALLEMAND	84		M. TRON	3.4
	M. CONAUT	37		J. LAMIOT	60		P. TROUILLOUD	28
	G. CONGAR	44		Ph. LAMOURERE	10			
	M. COTTENCEAU	14		B. LATRON	72			
	A. COULON Ecole. Ar			J.M. LAVERGNE	13	* *	A. VERNET	66
	Manine COURANT-VIDAL			Chantal LAVILLA		V	C. VERRIER	06
	G. COZE	64		H. LAZAR	42			
	P. CUSENIER	62		J.L. LEBIGRE	SNT			
				M. LEBRETON de	VANOISE 50	***	M. WATTEL	
				Marianne LECOEU		W	O. WEETS	52
D	V. DANCHIN	17		J.Y. LECORRE	CRMH		G. WELLS	
D	B. DEBROAS	48		J. LEFORT	76			
	P.L. DECAUX	1.1		Brigitte LELIEVRI	E 61	-	B. ZUJOVIC	
	Sophie DELECROIX	92		L. LE NORMAND		Z	IN ECOLOTIC	
	J.F. DELHAY	62		D. LETELLIER	31			
	J.P. DESBATS	01		B. LOURDOU	04			
	A DESGREZ	47		1 P. LOUVET				

List of Architectes des Batiments de France

BOTTON François

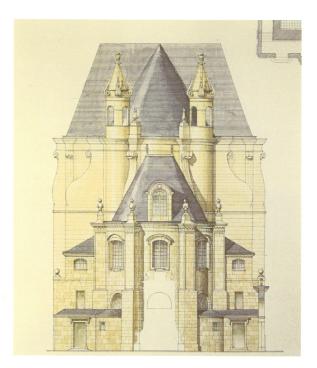
né le 3 juillet 1955 à Boulogne (Hauts-de-Seine).

DIPLÔMES : Architecte diplômé par le Gouvernement en 1980, École PRINCIPAUX OUVRAGES : Travaux en tant que collaborateur d'ACMH : à nationale des Beaux-Arts UPA 3 à Versailles, diplômé du Centre d'Études Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens en 1987.

CONCOURS ACMH de 1990-1991.

Paris (1982-1985) et dans les agences de Georges Duval ACMH (1985-1987) Maurice ; la restauration intérieure du monastère de la Chartreuse à St-Pierreet d'Alain-Charles Perrot ACMH (1987-1990) ; Architecte en chef des Monuments historiques en 1991, il est chargé de l'Isère (38) et des Hautes-Alpes (05). Membre de la SFA.

Paris, le clos et le couvert de la Cour carrée du Louvre ; le palais du Parlement de Bretagne à Rennes (35). Travaux en tant que ACMH : la consolidation du château de Tallard, les clochers des églises de Val-des-Prés et de Guillestre, le pont d'Embrun et la caserne Rochambeau à Mont-Dauphin dans les Hautes-Alpes (05). Travaux en cours dans l'Isère (38), le clocher et les façades de la Cathédrale, ainsi que la restructuration de l'Évêché de Grenoble ; la consoli-TITRES ET FONCTIONS : Architecte collaborateur de l'agence Rodier à dation du théâtre de Vienne et les bas-côtés de l'ancienne Cathédrale Stde-Chartreuse ; la halle et ses abords à Crémieu.



Architectes en Chef des Monuments Historiques (ACMH) Créé avec le premier concours de 1893

L'Architecte en Chef des Monuments Historiques relève de l'Inspecteur Général des Monuments Historiques. Sa mission est :

- Comprendre et respecter l'architecture des autres quelle que soit son époque
- Se fondre discrètement dans le monument et opérer avec respect et sécurité pour la préservation du patrimoine architectural
- Travailler avec d'autres artisans pour créer un contexte d'humanisme et de tradition
- Pour comprendre respecter chérir

Les qualifications et la formation de l'ACMH

Le futur ACMH reçoit un diplôme de premier cycle en architecture, obtient son diplôme, puis son habilitation.

Comme il montre son intérêt pour l'architecture du patrimoine, l'architecte suis le cursus de deux ans à l'Ecole de Chaillot à Paris. Environ 80 étudiants sont reçus, 25-30 seront diplômés. Les étudiants apprennent l'histoire de l'architecture, les techniques de restauration, les lois de protection du patrimoine, etc.

Un nombre minimum de points/notes doit être obtenu pour passer de l'année 1 à l'année 2 à Chaillot. À la fin de ses études, l'architecte fait un stage chez un ACMH, un peu semblable à un Compagnon du Tour de France et il se prépare à obtenir le titre d'architecte en chef de monuments historiques.

Le concours a lieu une fois par an : il y a environ 90 candidats, seulement 10 seront reçus. Le concours comprend deux parties : un examen écrit et oral.

L'examen écrit couvre :

Projet de construction (12 heures)

Projet de restauration (12 heures)
Dessins de monuments
Conditions des sols
Problèmes et analyse
Interventions d'urgence
Panel de types d'interventions
Histoire de l'architecture (4 heures)
Analyse du projet / analyse de la conception

L'écrit ramène le nombre de candidats à une vingtaine. Deux semaines plus tard, on passe un oral de 45 minutes. Le candidat a 30 minutes pour se préparer. Sujets couverts :

Législation
Analyse et description de photos de monuments
Techniques de restauration
Résumé des questions

Le travail et la carrière de l'ACMH

L'ACMH est un architecte du secteur privé, avec des travaux garantis sur les monuments publics. Il rend compte à l'Inspecteur Général à la direction du patrimoine du ministère de la Culture. Chaque ACMH est affecté à une région ou à des régions qui ne sont pas nécessairement liées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail ; les régions les plus peuplées ont plus d'un ACMH. Ils sont libres de travailler sur d'autres projets du secteur privé et la plupart le font, dans le cadre de leur pratique architecturale, y compris de nouveaux projets de construction.

Leur travail sur les monuments historiques débute en juin de chaque année, lorsque l'ACMH rencontre la DRAC pour aider à définir et à hiérarchiser les projets planifiés et budgétisés pour l'année, En août, la DRAC envoie une liste de projets et une demande de financement en tant qu'arbitrage budgétaire au Parlement. Le Parlement fixe un budget définitif pour chaque DRAC en octobre ; cela peut être ajusté jusqu'en décembre. Une fois le financement alloué, la DRAC envoie des lettres aux propriétaires et aux conseils locaux pour s'assurer de leur engagement et de leurs contributions au projet.

Les phases d'un projet typique de l'ACMH sont les suivantes :

Étude préliminaire (Rapport de structures historiques) Étude préalable (analyse des conditions existantes et étude de faisabilité) Présentation à l'inspecteur général et/ou à la Commission supérieure Dossier de travail (documents de construction)

Les dossiers de travaux sont les documents contractuels pour l'actualisation du projet et sont normalisés pour le ministère de la culture. On les appelle le Dossier de Consultation des Entreprises. Ils sont composés de trois parties :

- le sous-dossier PAT (pièce architecturale de techniques)
- le sous-dossier PCE (Pièce Consultation des Entreprises)
- et le sous-dossier PA (Pièce Administrative).

Dossier d'architecture et de techniques :

Un PAT contient les conditions générales, les spécifications et les dessins. Un PAT typique est organisé comme suit :

Installation de travail
Taille de pierre
Nettoyage des pierres
Rejointoiement
Travaux de plâtre
Surélévation
Travail des sols
Travaux divers

Un ensemble typique de dessins PAT comprend (en moins de quelques dizaines de feuilles!):
Conditions existantes

Plans, Coupes, Élévation, Détails des éléments primaires tels que l'entrée, etc.

Schéma proposé

Plan(s), coupes, élévations

Dossier de Consultation des Entreprises :

Les spécifications PCE contiennent Division 1 (cahier de clauses administratives particulières), le calendrier détaillé et les formulaires de soumission de l'entrepreneur.

Dossier administratif:

Le PA fournit une brève description du travail, une fiche d'information indiquant le client, l'architecte, les qualifications de l'entrepreneur et le budget du projet. La dernière partie de la PA contient le devis définitif et l'estimation des coûts.

Compensation financière de l'ACMH

Pour l'Étude Préalable, l'ACMH fournit une proposition de services qui inclut ses honoraires et ceux de ses consultants, les frais de tests, etc. Les honoraires permettent 40% de frais généraux et 10% de profit. L'ACMH reçoit 25% des frais au début du projet, avec des paiements périodiques jusqu'à son achèvement.

Les frais du dossier de travail sont négociés selon trois niveaux de complexité du projet : 1, 2 et 3. La plupart des projets ont un niveau de 1,5 à 2. Les honoraires représentent en moyenne 10% des coûts de la construction et sont généralement accordés afin de payer la moitié du dossier de travaux (documents de construction) et moitié pour la gestion de la construction.

REPELLIN Didier

né le 17 septembre 1948 à Bergerac (Dordogne).

DIPLÔMES: Architecte diplômé par le Gouvernement en 1972. École d'Architecture de Lyon; diplômé du Centre d'Études Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens en 1977.

CONCOURS ACMH de 1981-1982.

TITRES ET FONCTIONS: Architecte des Bâtiments de France (1977-1982). Depuis 1982, il est Architecte en chef des Monuments historiques des 3°, 5°, 6′, 7′, 8′ et 9′ arrondissements de Lyon; il est ensuite chargé de la Loire (1985-1991), de la Haute-Loire (1986-1991); et, depuis 1991, du Vaucluse et de l'arrondissement d'Aur-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône. Missions d'études et d'expertises pour l'UNESCO et l'ICOMOS-International; international preservation consultant depuis 1986 à Singapour, en Malaisie, en Thaïlande, au Cambodge, en Inde, en Chine, aux USA, à l'île-Maurice, au Yémen, au Koweït, en Écosse. Il est membre de l'ICOMOS-France et de l'US/ICOMOS, et de la SFA.

PRINCIPAUX OUVRAGES: À Lyon (69), restauration de la Primatiale Stlean. Dans la Loire (42), restauration du château de la bastie d'Urfé, et de l'abbaye de Charlieu. Dans la Haute-Loire (43), schéma directeur de remise en valeur de la haute ville du Puy-en-Velay et restauration de la Cathédrale, schéma directeur de réutilisation de l'abbaye de La Chaise-Dieu. Dans le Vaucluse (84), schéma directeur de restructuration du palais des Papes en Avignon, schéma directeur de remise en valeur et de revitalisation du théâtre antique d'Orange et de la colline ; restauration de l'abbaye de Sénanque à Gordes et réaménagement de la synagogue de Carpentras Dans l'arrondissement d'Aix-en-Provence, restauration et circuit de visite de la Cathédrale St-Sauveur, restauration générale des jardins d'Albertas à Bouc-Bel-Air et aménagement des abords dans l'abbaye de Silvacane. À l'étranger, réutilisation du Poly High School à San Francisco USA, réutili-

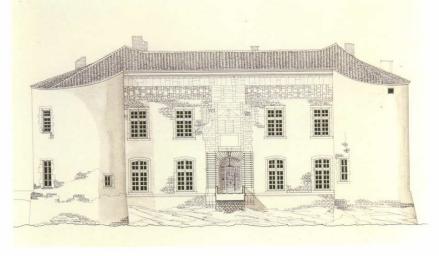
À l'étranger, réutilisation du Poly High School à San Francisco USA, réutilisation et restauration de l'Empress Place Building et du couvent des Dames- de-St-Maur à Singapour, restauration du pavillon Napoléon III du Palais royal de Phnom-Penh au Cambodge, restauration de la vieille ville de Penang en Malaisie, analyse patrimoniale de Pondichéry en Inde.

bear Roth.

Luci pour ta frésente ta semibilité, tou ouverture

d'espit - good luck jour la belle carrière que

to menites tant. Warmest regards Diche. Nov. 94



Le château de Bagnols dans le Rhône

Inspecteur Général des Monuments historiques

Les Inspecteurs Généraux des Monuments Historiques sont au sommet du corps des ACMH. Ils exercent les fonctions de contrôle et conseil auprès des ACMH. Ils doivent examiner et approuver tous les travaux sur les monuments avant le début de construction. Des examens officiels sont organisés et l'ACMH doit présenter le projet à l'inspecteur général ou à un groupe d'inspecteurs généraux lors de ces réunions.

Les Conservateurs du Patrimoine

Ces conservateurs font partie de l'administration centrale de la Direction du Patrimoine, Les Conservateurs du Patrimoine sont chargés de l'inspection et du suivi des travaux de conservation sur tous les aspects des monuments classés.

Relevant de la Commission Supérieure des Monuments Historiques, le

conservateur est également chargé de fournir des conseils et une expertise technique à l'ACMH pendant le processus d'étude ainsi que tout au long du processus de conception et de construction.

Conservateur régional de l'inventaire

Le conservateur régional des inventaires historiques fait partie d'un service au sein de la DRAC de chaque département en France. Il est le gardien des archives et du dépôt d'informations historiques de la région.

Conservateur Régional des Monuments historiques

Le conservateur régional des monuments historiques représente un secteur de services au sein de la DRAC de chaque département en France. Ce poste contribue à remplir la mission des Conservateurs du Patrimoine au niveau régional.

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France "Travailler avec tes mains t'apprend la valeur des choses de cette terre"

Les Compagnons sont les descendants spirituels d'une tradition artisanale française vieille de plusieurs siècles. Avec l'Académie Française, les Compagnons sont l'une des rares institutions de l'ancienne France à avoir survécu aux révolutions, à la Terreur, à la Commune, aux persécutions religieuses, à la police secrète et à l'industrialisation.

Ils font partie d'un corps d'élite d'artisans issus de confréries telles que les maçons, les serruriers, les carrossiers, les selliers, les boulangers, les menuisiers. Aujourd'hui, il existe trois sociétés qui forment des jeunes dans une guilde artisanale rigoureuse dans près d'une centaine de métiers, dont la photographie et la fabrication de chocolat.

Les confréries sont fermées aux femmes. Les apprentis commencent dès l'âge de quinze ans et entrent dans un programme de formation ancré dans le rituel et l'organisation, ainsi que dans les méthodes de la guilde artisanale héritées et transmises depuis le Moyen Âge par la transmission orale de secrets du métier. La relation maître-apprenti se construit pendant des années et ensuite l'apprenti part pour son propre "Tour de France", parcourant le pays pendant six à huit ans. Selon la tradition médiévale, les compagnons sont censés rester célibataires pendant le Tour.

Pour être accepté dans le programme d'apprentissage, le candidat doit réussir un test de connaissances générales (seule la moitié sont reçus), puis une semaine dans une maison de guilde d'observation afin de

déterminer sa motivation et son caractère. Ensuite, l'apprenti passera environ deux ans dans des entreprises locales qui lui verseront des salaires inférieurs à la norme jusqu'à ce qu'il soit prêt pour la tournée, où il passera environ six mois dans des villes de tout le pays. L'apprenti travaille de longues journées à côté d'un maître, apprenant des compétences transmises depuis des siècles. Le soir, il suit des cours de son métier.

Le chef d'œuvre, présenté à un jury de vétérans compagnons, constitue le dernier obstacle avant l'initiation. Le chef-d'œuvre doit démontrer que le candidat connaît parfaitement son métier ; cela peut prendre des centaines d'heures à produire. Une fois le chef-d'œuvre accepté par le jury, le nouveau membre est initié en tant que membre des Compagnons et participe à un rituel secret qui varie d'un métier à l'autre. Il reçoit une ceinture ou un ruban de couleur et une canne gravée à son nom, avec sa date d'initiation et son emblème commercial, ainsi qu'un nouveau nom de cérémonie qui combine généralement le caractère de la ville natale et celui de sa personnalité.

Chaque métier a son propre saint patron.

Aujourd'hui, en période économique où les jeunes diplômés universitaires ont des difficultés à entrer sur le marché du travail, les Compagnons se voient souvent garantir une carrière réussie et intéressante, leurs qualifications sont un signe de formation de haute qualité et des compétences très recherchées.

Ce résumé était basé sur un article de Joseph Harris paru dans le magazine Smithsonian.

PROGRAMMES DE FORMATION AU PATRIMOINE

École de Chaillot - Centre d'Études Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens

Fondée en 1887 par Anatole de Baudot, disciple de Viollet-le-Duc, le Centre d'Études Supérieures d'Histoire et de conservation des Monuments Anciens, appelé École de Chaillot, est la plus ancienne école d'architecture de conservation créé par les architectes pour les architectes.

Après la Première Guerre mondiale, le Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens a réouvert l'école, fermée en 1915 avec la mort de Baudot. Il a été suspendu en 1966 mais a été réouvert en 1969 en tant que premier établissement d'enseignement à former des professionnels pour travailler sur des bâtiments, des zones et des sites du patrimoine. La plupart des diplômés de l'École de Chaillot poursuivent des carrières dans un métier du patrimoine. Les diplômés deviennent généralement des ACMH, ABF, historiens de l'architecture, conservateurs ou administrateurs de ministère. Un petit nombre d'architectes français et d'étudiants étrangers se voient offrir une aide financière pour cette prestigieuse institution.

Environ 80 étudiants sont admis au programme de deux ans, dont 25 à 30 sont diplômés. L'École est située au Trocadéro à Paris.

École de Chaillot Palais de Chaillot (Aile Paris) 1, place du Trocadéro 75116 PARIS

Université d'Été

L'Université de Été est une école d'été fréquentée par des éducateurs, des animateurs du patrimoine et des professionnels du patrimoine ; son objectif est de fournir une éducation au patrimoine à ceux qui peuvent influencer les étudiants et le grand public et sensibiliser au patrimoine français. L'école d'été est un programme de la Caisse nationale des monuments historiques. Les élèves apprennent généralement à propos des :

- Secteurs Sauvegardes et ZPPAUP
- Ressources et organisation de la DRAC
- Maisons paysannes de France
- Bâtiments négligés
- Réutilisation adaptative (exemples : réutilisation des silos; restaurant McDonald dans un moulin à vent)
- Permis de construire
- Architecture et histoire urbaine (exemple : au moyen-âge, les cathédrales étaient entourées de maisons, n'avaient pas d'espace ouvert)
- Archéologie
- Améliorations des façades
- Recherche d'archives
- Intérieurs

Jeunesse et Patrimoine

Cette organisation a été créée en 1977 dans le but de sensibiliser les jeunes au patrimoine architectural et à l'environnement afin de les impliquer dans la préservation aux niveaux national et international. Basée à Paris, l'organisation est financée conjointement par les ministères de la culture, de l'équipement, de la jeunesse et des sports, ainsi que par la CNMH, l'ICOMOS et l'UNESCO.

Le programme organise une gamme d'activités, allant des voyages d'étude en France et à l'étranger, aux conférences et aux formations. Deux formations sont proposées en France en été : l'une porte sur la législation, la protection, la conservation, le tourisme culturel, les jardins historiques et la décoration intérieure, le mobilier, l'architecture vernaculaire et la protection du paysage. La deuxième formation est de nature pratique et expose les étudiants aux techniques de conservation traditionnelles et modernes. Outre la formation de maîtres artisans dans les domaines de la pierre, du plâtre, de l'ébénisterie et de la restauration murale, un échange international a lieu entre les participants. De nombreux pays, notamment de l'Europe de l'Est, sont représentés au programme de Jeunesse et Patrimoine qui est hébergé à l'abbaye de Saint-Antoine (12e -17e siècle) dans la région de l'Isère en France.

Villes et Pays d'Art et d'Histoire Routes d'Histoire

Il y a 110 Villes et Pays d'Art et d'Histoire. C'est un programme de la Caisse Nationale des Monuments historiques.

École d'Avignon

L'École d'Avignon, située dans la maison du roi René, est un programme de dix ans qui propose des cours et des certificats dans diverses techniques de restauration et méthodologies d'évaluation. Les participants comprennent des ACMH, des ABF, des professeurs d'université, des professionnels de la conservation, des ingénieurs et des opérateurs. Des responsables des programmes de travail et des ateliers d'artisans sont également présents. Des dizaines de cours sont enseignées dans divers domaines, notamment la restauration de façades en maçonnerie, la peinture décorative et le plâtre ; métallurgie, diagnostic de bâtiments, etc. L'école a été créée en 1983 par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

École d'Avignon Hôtel du Roi René 6, rue Grivolas 84000 AVIGNON

90 85 59 82

Centre de la Pierre

Un autre programme éducatif similaire est situé à Bordeaux. C'est le Centre de la Pierre qui entretient des relations avec l'Institut Européen de l'Environnement.

Laboratoire d'Analyses et de Conseil Centre de la Pierre Rue du Professeur Vezes 33300 BORDEAUX 56 01 86 00

Friends of Vieilles Maisons Françaises (FVMF)

FVMF est une association américaine à but non lucratif (501 (c) 3, crée en 1982 par Michèle le Menestrel, son *Founding President*. Elle a pour but d'épauler la préservation du patrimoine en France et aux États-Unis. Elle est soutenue par ses activités, ses partenaires et par ses membres, formant ainsi un réseau actif ayant comme but la conservation du patrimoine et de ses valeurs éducatives des deux côtés de l'Atlantique. Point important et original, FVMF est un remarquable « *two-way street* » entre les deux pays.

FVMF a 10 chapitres aux États-Unis et un à Paris. Ces *chapters* ont un programme d'activités, organisent des voyages culturels. Son 10^{èm} anniversaire a été célébré aux châteaux de Versailles et de Chantilly.

FVMF représente aux États-Unis l'Association française à but non commercial, les Vieilles Maisons Françaises (VMF)

Student programs

FVMF développe également un *student program*. Destiné à des étudiants d'universités de 18 à 26 ans, aussi bien français qu'américains, il permet des échanges dans le monde des musées, des bibliothèques, de l'horticulture, des demeures historiques de familles, etc.

Richard Morris Hunt Fellowship

C'est en 1990 que Michèle le Menestrel crée le *Richard Morris Hunt Fellowship* en association avec l'*American Architectural Foundation* (AAF) dont le président est Norman Koonce, organisation affiliée à l'*American Institute of Architects* (AIA). Le RMHF donne tout son sens au travail de préservation du patrimoine de FVMF, cette préservation dont les vrais acteurs sont des architectes qualifiés, créant un réseau de professionnels partageant leurs recherches entre la France et les États-Unis. Richard Morris Hunt (1827-1895) premier architecte américain diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris, « déterminé à partager son savoir très particulier avec les autres », a donné son nom à ce programme. Son financement est assuré alternativement par les deux organisations. Alternativement les lauréats sont français ou américains.

PROGRAMME / ITINÉRAIRE

Programme

7 juillet 94 Réunion du projet Jardin des Tuileries

Discussion sur les arbres : voûte et perspective. Près de l'Orangerie et de la place de Carrousel, des questions se posent au sujet du point focal de l'Arc de Triomphe

8 juillet 94 Rencontre avec Michel Rebut-Sardat

Discussions de problèmes concernant les jardins de : St Cloud, Rambouillet ; Versailles / Trianon ; Angers : Azay-le-Rideau ; Pau ; La Malmaison ; les Tuileries ; Fontainebleau, Strasbourg.

Budget : estimation des coûts, rapport des jours-homme / parc, du nombre de plantes, etc. Il est suggéré de faire pousser des plantes dans un endroit central où se trouvent également du compost, des fleurs, des plantes vertes. Envisager des fleurs coupées pour les intérieurs de châteaux : discuté d'emplacements potentiels.

11 juillet 94 Réunion à Briançon

12 juillet 94 Réunion à Vézelay

Hôtel de Ville, le maire se plaint d'un manque de communication

13 juillet ACMH

Questions d'actualité :

Carrières non protégées, la source de pierre est menacée ; la pierre a beaucoup de réactions organiques

Problèmes de matériaux de substitution

Les pierres ne sont remplacées que lorsque les pierres sont dangereuses ou imbibées d'eau ou que de nouvelles pierres sont datées

Sculpture: trois choix - remplacer; faire des moulages; restaurer, ou déposer dans un musée.

15 juillet Visite du LRMH : Laboratoire des Monuments Historiques

Discussions sur la pierre, Les techniques de nettoyage actuelles sont la micro-abrasion, les lasers et les produits chimiques. Le laser et la micro-abrasion sont typiques. Les mastics en silicone respirant appliqués sur la pierre empêchent l'intrusion de pollution. Les pierres souterraines sont injectées électriquement avec un agent d'étanchéité par une technique électroosmotique.

Les peintures murales sont analysées en prenant une section perpendiculaire avec une aiguille hypodermique pour déterminer les couleurs et les couches de peinture. Le nettoyage au laser peut modifier la couleur de la peinture, la taille est également un obstacle.

La chronologie gazeuse et liquide sépare les composés complexes

La photo spectrométrie infrarouge permet une lecture extrêmement précise des particules minuscules ; bon pour les sels et les résines, peut également dire si la substance est stable

Les cuves de simulation vieillissent artificiellement les matériaux

Les tests de lumière UV peuvent tester le silicium

L'électro-magnétoscope bombarde avec des électrodes, donne une image 3D et montre la composition sur ordinateur ; peut distinguer les métaux Les tests fluorescents sont similaires à ceux décrits ci-dessus mais avec des rayons X, pas des électrons

Visite de la nouvelle ville de Marne-la-Vallée, conçue dans les années 1960 par le Général de Gaulle et des hauts fonctionnaires. Lorsque la première ligne de chemin de fer en France a été créée en 1837, Paris s'est développée vers l'ouest, vers Versailles (Haussmann à également déplacé la bourgeoisie), Les plans, y compris ceux de Le Corbusier, ont établi des zones de développement, séparées par des espaces verts, un concept permettant de séparer les voies piétonnes et véhiculaires. Les plans d'utilisation des terres ont des zones de protection, avec des hiérarchies

17 juillet Conférence de M. Mosser ; 1867 - Histoire des jardins

La rénovation du jardin est beaucoup plus récente en France qu'en Angleterre

Problèmes : besoins d'entretien continu

4 schémas sont nécessaires pour s'adapter aux changements de saisons

Ce n'est que récemment qu'ils ont été classés de plein droit ; auparavant, ils n'étaient reconnus que comme paramètres pour l'architecture. Tout d'abord dans les années 1980, on commence à inventorier pour reconnaître les jardins d'intérêt historique et les jardins d'intérêt botanique La protection initiale provient de la sensibilisation du public

A besoin de compétences et de ressources botaniques, de nombreuses espèces n'étant plus disponibles en France

Vaux le Vicomte est la quintessence du design de Jardin à la française.

1975 - Un changement de style de jardin, les jardins sont devenus très formels. Le tournant du siècle - mouvement vers la restauration du jardin ICOMOS a des lignes directrices pour la conservation des jardins (en Italie, il y a beaucoup de connaissances mais rien n'est fait)

Approches de restauration :

Le frozen garden : populaire dans le nord de l'Europe. Approche nordique

Moyen - ne pas appliquer de formule sans comprendre la signification du jardin, son essence.

18 juillet Patrimoine rural

Mission : conserver le patrimoine rural de la France (voir COT)

19 juillet Notre Dame

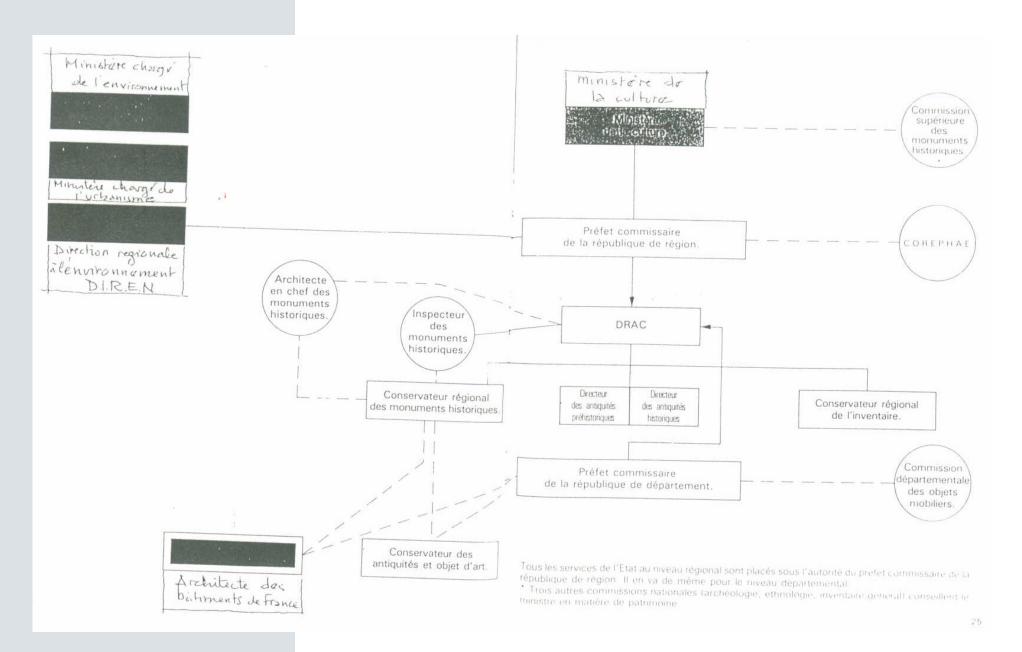
50 009 personnes par jour visitent Notre-Dame!

Travaux en cours de l'ACMH depuis 1976. Un HSR en 1988 a identifié un périmètre prioritaire de réparations nécessaires (certaines étaient des urgences) et un projet de restauration échelonnée sur 10 ans avec un budget de 140 millions de dollars.

La sacristie a été conçue par Viollet-le-Duc. Il a également restauré la Cathédrale Notre Dame de Paris, entre 1840 et 1861, cela montre l'évolution de sa philosophie et de son approche.

Une étude de pierres réalisée par l'ACMH a permis d'identifier 12 à 20 types de pierres sur la cathédrale et plus de 1370 types d'éléments en pierre. L'étude initiale a été réalisée au moyen de croquis et d'inspections visuelles à partir d'une échelle de 18 pieds. Ceci pour donner une idée de sa portée, a été utilisée à des fins de budgétisation. L'étude plus approfondie a ensuite été réalisée avec des échafaudages et les élévations ont été codées par couleur pour identifier les différents types de pierres. Les dessins ont été préparés par photogrammétrie et tracés sur ordinateur. Les travaux sont effectués par les 6 à 10 maçons sur place qui réparent et remplacent des éléments en pierre sur la base du relevé de pierres. La haute tour a des sculptures très ornées- l'approche de ces dernières est de ne pas interférer à moins qu'un danger ne se pose. Ils seront traités avec précaution : nettoyés, élimination des sels et consolidation au besoin.

La cathédrale a été nettoyée avec un cataplasme pour enlever les sels ; les lasers; eau déminéralisée; et de l'ammoniac carbonaté dans les zones les plus sales. En plus de la pierre, Notre Dame est composée d'un toit en plomb, de détails en métal et de rosaces.



Les lasers vaporisent la poussière et la saleté via des faisceaux lumineux. Ce processus ne modifie pas cette pierre et préserve la polychromie. L'entrée comporte des éléments de polychromie très précieux, y compris du jaune, qui peuvent être la preuve de la tentative d'unifier les couleurs ou de cacher des réparations. Ceci est actuellement à l'étude.

Les méthodes de consolidation de la pierre ont été développées avec les résultats des essais en laboratoire et comprennent un liquide à base d'une solution minérale (non chimique) qui pénètre dans la pierre. Le produit allemand s'appelle Vacca et est théoriquement réversible.

Une étude intéressante est en cours à Champs sur Marne pour développer des bactéries qui consolideront la pierre en lui permettant de se reminéraliser. Cette approche est appelée « itto-biologie »

21 juillet Histoire du quartier du Marais

Parcs nationaux et régionaux (voir texte)

Le Marais est l'un des deux secteurs sauvegardés à Paris

La Place des Vosges, ancien site du palais de Catherine de Médicis, est le premier exemple de lignes directrices en matière d'urbanisme et de conception.

22 juillet Centre expérimental pour les bâtiments et les travaux publics

(voir texte)

23 juillet Arts décoratifs et intérieurs en France

Chronologie des Arts décoratifs et intérieurs en France :

1528 Seconde Renaissance (François I^{er} a déménagé de la Loire à Paris)

Fontainebleau

Château de Madrid au Bois de Boulogne (détruit)

St. Germain en Lave

Plus rectiligne, mélange de peinture et de stuc, des pavillons carrés remplacent des formes circulaires, guirlande et sphinx et bêtes fantastiques, des boiseries à mi-

hauteur avec encadré de peinture au-dessus, plafonds à caissons.

Figures maniéristes allongées (1535-1540), division de la cheminée en foyer et entourage

La cheminée de Fontainebleau est le premier exemple du classicisme en France

Mobilier Renaissance - avec des grotesques et des éléments architecturaux

1630 Louis XIII

Peintures du 17^{ème} siècle sur toile plutôt que stuc, peintures dans les coffres ou les plafonds

Retour des décors à entrelacs

Portes plus modestes

1650 Louis XIV

Lourde décoration au bord de la cheminée ; lourd polychrome dans les peintures et la décoration

Premières chaises à dos carré

Premières doubles portes richement décorées

L'or en décoration

Baroque *out*, classicisme *in* (dû à la formation des académies) Parquets (le meilleur est à la Maison Laffitte) Premier plafond voûté (Vaux le Vicomte) Les premiers miroirs apparaissent (Galerie des Glaces, 1680)

23 juillet Architecte des Bâtiments en France (voir texte)

27 juillet Conférence sur Saint Antoine

M. Damoit, dendrochronologie

19 août - 26 août Vannes en Bretagne

Rencontres avec Christophe
ABF Alain Marinos
Jean-Phillipe Broton
Claudie Herbout
Mme Renoult

Problèmes ; Héritage Protéger les zones de croissance

Cette ville est une ville attrayante et est habitée par une population riche et âgée, dont beaucoup sont des retraités de Paris. Les prix du logement sont très élevés. L'économie bretonne repose sur le tourisme et l'industrie agroalimentaire.

En Bretagne, Rennes et Vannes devraient se développer : Rennes se renouvellera, avec seulement 20% de nouveaux résidents, tandis que Vannes prévoit que les nouveaux résidents seront responsables de 80% de la croissance. Vannes a été conçu comme un petit village ; il n'a pas la capacité physique de répondre à cette croissance.

Les préoccupations supplémentaires comprennent l'augmentation de la hauteur et de la densité, l'expansion dans la campagne, la perte de caractère historique, la conception de nouvelles constructions, le stationnement, la reconnaissance du fait que les villes ne sont pas des musées.

30 août Université d'Été

(voir « Programmes de formation au patrimoine », p. 49 ; voir document d'origine en anglais, rubrique « Planning détaillé », p. 70)

1 septembre Laon

Les concepts de planification concernent le village historique et sa route d'entrée romaine, entourés de rocades qui contiendront 20 villages / districts.

Spectacle son et lumière : Tristan et Yseult à Elven Morbihan

Visites: Tours, Auray, Saint Goustan, Saint Cado, Port Louis, Carnac, Josselin, Tréhorenteuc, Crousty, Penvins, Château de Suscino, Quimper, Lonat, je prends le bateau pour Belle-Île en Mer

5 septembre Lyon, ACMH François Botton

Grenoble - Palais des évêques

Projet de restauration du château de Touvet sur une propriété qui n'a pas été confisquée pendant la Révolution française et qui a toujours appartenu à la même famille. Une situation rare en France.

25 septembre ABF Jean-Christophe Simon

Il m'explique la différence entre le ZPPAU et le secteur Sauvegardé, me montré 21 échantillons de pigments qui ont été déterminés comme faisant partie des palettes de couleurs recommandées historiquement et appropriées pour les projets dans la région

J'assiste à une réunion d'examen de la conception avec les propriétaires

Notre Dame de Valvert, près de Vergons

Formation sur la chaux, le calcaire, les mortiers, les pigments naturels et les oxydes, Digne

Abbaye et château de Gordes

Notre-Dame de Bourg - église avec des ruines romaines de 1 ,2-11 c en dessous) Annot Entreneau

Pernes les Fontaines

3 octobre ABF Lallemand, Secteur Sauvegardé

(voir texte)

En ce qui concerne les biens situés dans un secteur sauvegardé, un propriétaire d'un bâtiment devant être démoli sur le MPSS ne peut pas améliorer son bâtiment

L'État accorde des subventions si les propriétaires de biens immobiliers générateurs de revenus forment une association.

Les problèmes auxquels sont confrontées les villes ayant des centres anciens comprennent le développement des banlieues, le manque de stationnement, les grands bâtiments d'après-guerre qui ont changé d'échelle, abritent souvent des résidents à faible revenu tandis que d'autres vivent en banlieue.

Palais des Papes

Apt

Montagne de Lure et Forcalquier Crinière

St. Michel Observatoire

Lincel

Jas des Terres du Rous

Aubenas - Chapelle romane

Vallée de Jabon

Banon - discussion à la maison : plâtre vs pierre

Gorge du Verdon

Rougan - projet d'atténuation

La Palud - écurie

11 octobre M. Dautier, patrimoine d'Aix

Jean Louis Haussaire Michel Brodovich

Secteur Sauvegardé (voir texte)

Ministère de l'environnement (voir texte)

12-14 octobre Représentant de l'APT à la Restauration 94, Amsterdam

18 octobre Paris, ACMH Pierre Antoine Gatier

St Cloud

Etude Préalable pour Langres - Cathédrale Saint-Marnes (sic), région Champagne-Ardenne

Réveillon

À Langres, ils rouvrent l'ancienne carrière et doivent identifier les strates qui donnent les mêmes qualités que la pierre nécessaire au remplacement. Il est important qu'elle ait les mêmes caractéristiques capillaires que la pierre d'origine, sinon elle crée des microfissures sur un côté qui ont un impact sur la qualité. Les Charpentiers de Paris ont leurs propres forêts

Reims - Hôtel de la Salles - nettoyage et remplacement des pierres Banlieue de Reims - Bezannes - projet de remplacement de toiture

8-13 novembre Rome avec les étudiants de Chaillot

(voir programme, document d'origine en anglais, p. 74)

Villa Médicis

Panthéon

Centre de l'ICCROM

Piazza del Popolo

Eglise

Villa Farnese

15 novembre Chantier avec Jérôme Francou

Cathédrale de St Jean : mesure du toit de St Jean. Cassé une tuile (pied trop petit pour enjamber correctement). Je me suis enfermée à l'intérieur, j'ai manqué une réunion

14 novembre Didier Repellin

Discussions sur les sauvegardes sectorielles, DRAC, SDA, ACME, POS, DIREN

Préoccupations concernant les particuliers qui agissent sans autorisation, en particulier pour les intérieurs. Par exemple, la loi Malraux était en vigueur lorsque le Vieux Lyon se dégradait et était sur le point d'être démoli.

Les exigences de stationnement ne concernent que les nouvelles constructions

La qualité des résultats dépend de la qualité de l'architecte qui effectue l'étude et / ou le travail

16-17 novembre Chantiers avec Jean-François

Pont du Gard : 19 av. J-C. à 75 après J-C. Remplacement programmé de 5% des pierres chaque année. La zone est protégée du développement.

Cathédrale de Nîmes

Carré d'Art de Norman Foster

Jardin de la Fontaine : étude préalable : sculptures, balustrades, éléments essentiels à restaurer

Vis de Saint Gilles du Gard

Temple de Diane

Uzès Évêché: la résidence de l'Évêque.

Prises de mesures en préparation pour l'Étude Préalable

Chantier Pont-St-Esprit, Musée d'art sacré (apprécié par Jackie Kennedy);

Peintures du 15ème siècle aux murs et au plafond

Nîmes Église Saint Paul

Enterprise de Sele : préparer le travail sur le Pont du Gard

Chantiers en Provence Abbaye de Silvacane Chapelle de Mornas

Rares ruines gallo-romaines et amphithéâtre, l'un des trois seuls encore existants

Château de Payrolles Bedoin chapelle XI^e siècle

Carpentras

18 novembre M. Rennou, ABF

23-25 novembre Didier Repellin, ACMH

(Voir rubrique « Planning détaillé », document d'origine en anglais, p. 75)

6-9 décembre Paris, M. Jaton Réunion de LRMH

Grattage

Dossier de pression

Discussions sur les activités au sein de la Direction du Patrimoine. Une étude interne vient d'être achevée qui a examiné l'agence et en janvier 1995, des changements majeurs seront apportés, principalement en ce qui concerne la Caisse Nationale. La qualité des activités et des produits commerciaux de la Caisse ne se situe pas au même niveau que ceux de la Direction du Musée, par exemple. La fonction de relations publiques restera probablement la même, mais d'autres activités de la Caisse pourraient être menacées, comme les activités de crédit-bail et d'accueil, les activités culturelles et de divertissement, etc. Il n'existe pas d'autre dispositif pour prendre le relai, ce qui présentera une difficulté.

Fin des notes